NOTICE

GRAMMATICALE & PHILOLOGIQUE

SUR LE CRÉOLE DE CAYENNE

PAR

M.-F.-J.-AUGUSTE DE ST-QUENTIN

OBSERVATIONS

L'auteur de cette intéressante étude, Auguste de St-Quentin, se plaçant au point de vue purement philologique et grammatical, adopte un système d'orthographe plus absolu et (je l'avoue sans hésiter) plus complet et plus rationnel que celui dont j'ai fait usage. En l'absence de tout document écrit antérieur, c'était logique et c'était son droit. On devrait donc puiser là les règles pour *écrire correctetement* le créole, si ce langage pouvait avoir de l'avenir. En m'écartant systématiquement de ces règles sur quelques points, j'ai eu pour but de faciliter la lecture et la prononciation des premiers essais de la littérature locale aux personnes, peu nombreuses d'ailleurs, qui pourront y trouver un instant de distraction; j'ai voulu leur éviter l'étude préalable de conventions inusitées, et peut-être trouveront-elles que je suis encore allé trop loin dans les singularités alphabétiques. Mais les amateurs de linguistique, à qui s'adressent plus particulièrement l'*Etude sur la Grammaire*, sauront gré à son auteur de son radicalisme hardi.

Alfred De St-Quentin.

ÉTUDE SUR LA GRAMMAIRE

I

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

La Parole, ce noble et précieux attribut de l'homme, reflète si intimement son image, que l'histoire des langues est pour ainsi dire l'histoire de l'humanité. Un phénomène analogue se reproduit dans tous les éléments essentiels et constitutifs des sociétés, loi mystérieuse et constante qui frappe d'étonnement, puis d'admiration quiconque les étudie et les analyse. Si l'on considère, en effet, l'organisation politique des peuples, leurs langages, leurs écoles artistiques ou littéraires, leurs systèmes scientifiques, toutes les institutions humaines, en un mot, *même les plus abstraites*,

on les voit naître, s'organiser, s'alimenter et se développer, exactement comme l'homme, leur auteur. Parvenues ensuite à leur maturité, elles restent un certain temps stationnaires; puis elles vieillissent, s'altèrent de plus en plus rapidement, et enfin, après une décrépitude plus ou moins prolongée, quelque grand changement politique ou social vient les frapper de mort.

Alors, sur leurs débris qui se désagrégent surgissent presque toujours des institutions nouvelles, véritables descendants qui, pareils aux enfants de l'homme, ressemblent à leurs ancêtres, peuvent former des familles, plus ou moins nombreuses, ou s'éteindre faute de conditions nécessaires à leur développement.

L'histoire d'une institution humaine quelconque, insignifiante en apparence, offre donc souvent un grand intérêt, aussi bien pour l'historien que pour le philosophe. L'histoire des langages, en particulier, est une des plus curieuses à étudier. L'esprit reste confondu en découvrant, en analysant et en comparant les procédés si nombreux et si ingénieux qu'emploie la pensée humaine pour se donner une forme palpable et méthodique, même dans l'idiome le plus misérable et le plus rudimentaire.

Chaque langue, comme chaque peuple, comme chaque individu, offre toujours à l'observateur, dans son développement et sa physionomie, malgré la constante régularité des phénomènes généraux, un certain nombre de faits nouveaux, un caractère spécial, un génie, en un mot, plus ou moins tranché, qui le distingue individuellement. De cette variété dans l'unité naissent les jouissances intellectuelles que donnent l'examen comparé des idiomes, l'étude analytique philosophique des grammaires et de leur formation. En classant les groupes et les familles de langues, en observant le résultat de leurs contacts ou de leurs mélanges, le philologue constate les faits les plus intéressants et peut en déduire, avec une légitime satisfaction, des lois d'un grand secours pour l'histoire.

Le savant M. Littré a réuni en un volume, sous le titre d'*Histoire de la langue française*, divers articles publiés par lui sur les origines de notre langue. Après avoir lu, avec une attention pleine de charme, ces pages où les aperçus les plus ingénieux se mêlent à une si merveilleuse érudition, l'auteur de cette notice a compris tout l'intérêt que peut offrir, en ce moment où les langues que nous employons en Europe sont à leur âge mûr et

même sur leur déclin, l'examen attentif d'un pauvre idiome, véritable nouveau-né du français, qui cherche timidement à se tenir et à marcher seul ; idiome qui pourrait devenir une langue un jour, si la population d'Haïti, acquérant la sève et la vigueur nécessaires pour être plus tard un peuple civilisé, trouvait en elle-même quelques génies organisateurs qui sussent manier le créole, le développer et le fixer par des monuments littéraires sérieux. Éventualité peu probable, car les Haïtiens paraissent plus jaloux, tout en parlant créole, d'écrire un détestable français, que de fonder une langue nationale.

Le langage créole, dans son état actuel, offre une analogie frappante avec notre vieux français à l'époque où il se dégageait des débris altérés du latin. De même qu'en jugeant superficiellement notre vieille langue sur les monuments qui nous en restent, nous sommes tentés d'y voir un idiome confus où les mêmes mots se présentent, dans la même page, avec des différences étranges et de pure fantaisie, où les genres et les nombres font complétement défaut, de même la plupart des Français qui entendent parler un nègre des Antilles ou de Cayenne ne voient dans son langage qu'une suite de mots français estropiés, assem-

blés sans règle et n'exprimant qu'un sens confus. Or, cette impression est nécessairement fausse. Le désordre ne saurait subsister à l'état d'institution, et là où il se met dans le langage, par le mélange des populations, là, dis-je, commence immédiatement un travail d'organisation. Sur les débris du mélange germe lentement un idiome nouveau, incomplet, fragile, enfantin, facile à modifier comme tout ce qui est extrêmement jeune, mais vivant, c'est-à-dire *possédant une organisation et une individualité propres, au moins élémentaires*. Telle était le français primitif, l'étude l'a démontré. Tel est actuellement le créole.

Ainsi que le grec des premiers âges, qui se divisait en dorien, ionien, éolien; ainsi que la langue des trouvères, qui comprenait le normand, le picard, etc., le créole, jeune et naïf comme ces antiques langages, se subdivise en dialectes divers de Saint-Domingue, de Cayenne, des Antilles, etc. La présente notice traitera particulièrement du dialecte de Cayenne, dans lequel la vieille négresse qui berçait l'auteur de ces lignes, dans son enfance, lui contait ces interminables et merveilleux fabliaux si aimés des nègres, et qui ne sont pas sans analogie avec les récits des rhapsodes et des trouvères.

II

DE L'ALPHABET

Toutes les fois que j'ai essayé d'écrire quelque chose en créole, avec l'alphabet français ou plutôt romain, je me suis demandé ensuite comment une personne qui n'aurait aucune notion de ce langage lirait ce que je venais d'écrire.

Je confesse que le résultat me satisfaisait médiocrement. Je ne trouvais plus que des sons défigurés dans ce que je croyais avoir parfaitement exprimé. J'ai donc recherché les causes qui m'empêchaient de rendre avec notre alphabet les sons que j'aurais voulu placer sous les yeux d'un lecteur ignorant le créole. J'ai médité assez longtemps ce sujet. Mes recherches ont abouti à cet aphorisme :

« Il faut un alphabet spécial pour chaque langage, et cet alphabet existe toujours *théoriquement.* »

Puis, de déductions en déductions, à cet autre :

« Pour se servir d'un alphabet *étranger*, lorsqu'on veut écrire une langue quelconque, il est *toujours nécessaire*, dans certains cas, d'employer

des combinaisons de lettres auxquelles on donne une valeur conventionnelle différente de leur valeur réelle. Ces combinaisons remplacent arbitrairement les lettres spéciales à l'*alphabet théorique* de la langue dans laquelle on écrit. »

Mais comment le lecteur connaît-il la valeur de ces combinaisons conventionnelles?

Dans les langues qui possèdent des monuments littéraires, c'est par l'usage régulier et uniforme qu'en font les auteurs. Or, le créole n'a pas de monuments écrits. Il devient donc impossible d'employer l'alphabet romain pour en exprimer *tous* les sons. Conclusion :

« Il est impossible de reproduire, au moyen de l'alphabet d'une langue, la prononciation de *tous* les mots d'une autre langue. »

Les signes conventionnels ont un grave inconvénient : une fois qu'ils sont adoptés, on ne peut plus écrire un mot nouveau où ils doivent figurer avec leur valeur primitive et réelle, sans s'exposer à faire prononcer ce mot conformément à leur valeur conventionnelle. De là des exceptions et des distinctions nouvelles.

Dans un travail beaucoup plus étendu que cette notice, j'avais représenté par des caractères spéciaux les deux ou trois articulations particulières

du créole, ainsi que les groupes conventionnels que l'on emploie en français pour exprimer des sons communs au français et au créole. Mais dans un opuscule destiné, comme celui-ci, à être mis sous les yeux d'un lecteur, il ne faut pas rebuter ce dernier en lui présentant des caractères nouveaux, qui gênent sa lecture et l'éloignent bien plus que les groupes conventionnels les plus arbitraires ne pourraient le faire. Je me suis donc résigné aux signes conventionnels consacrés par notre orthographe. Mais il y a des articulations créoles qui n'ont pas d'équivalent en français, par application de l'aphorisme cité plus haut. Que faire? Adopter des combinaisons et les expliquer tant bien que mal? C'est le parti que j'ai pris.

Quant à l'orthographe *étymologique*, je l'ai supprimée complétement. Elle donne trop à ce pauvre créole l'apparence d'un français corrompu et mal parlé.

Alphabet et Orthographe employés dans cet opuscule

A

Il a la même valeur qu'en français. Pour exprimer l'A nasal, il eût été logique d'adopter un signe particulier; mais il ne faut pas être trop radical. Le lecteur français étant habitué à la convention

de l'N, conservons l'N comme signe de nasalité, en le remplaçant par M devant P ou B, comme dans notre orthographe. Nous écrirons donc un *banc*, BAN. Cependant, comme l'E muet n'existe pas en créole, et qu'il faut, à l'occasion, faire sonner l'N après l'A, nous le doublerons dans ce cas-là. Une *banane* s'écrira BANANN (38) Cette combinaison a l'avantage d'exprimer assez bien la prononciation des mots créoles en ANN dans lesquels l'A conserve une certaine nasalité.

L'A suivi d'un I ou d'un U ne forme jamais une voyelle composée simple. On doit le prononcer, ainsi que la voyelle suivante, comme si cette dernière avait un tréma. Du reste, il est rarement placé devant une autre voyelle.

B

Comme en français. Pas d'observation.

CH

La lettre C étant inutile en créole, comme équivalent de l'S ou du K, je l'ai supprimée comme telle ; mais je l'ai conservée pour exprimer la consonne conventionnelle CH. Je n'ai pas voulu, même dans ce cas, lui enlever son H, par égard pour les lecteurs français habitués à ce signe. De même que la lettre Q traîne toujours un U à sa suite en

français, le C créole sera co mné à l'H à perpétuité.

D

Même valeur qu'en français. Pas d'observation.

E

L'E, en créole, n'est jamais muet. Il est toujours ouvert ou fermé; et, comme sa position n'indique jamais d'une manière absolue sa prononciation, il a toujours un accent, sauf quand il est nasal. Les signes français IN, AIN, EIN, etc., n'étant que des représentations purement *orthographiques* de l'E nasal, s'expriment tous en créole par EN ou EM devant P et B. En doublant l'N, on le fait sonner.

F

Même valeur qu'en français. Pas d'observation.

G

Pour cause d'inutilité, cette lettre disparait en créole, en tant qu'équivalent du J. Il faut donc le prononcer toujours avec le son dur, même devant un E ou un I.

Observation. — Ici devrait figurer un caractère spécial que je représenterai par le groupe conventionnel GY. Cette consonnance n'existe pas en français. Le son qui en approche le plus est celui d'un G dur, suivi d'un Y consonne; le tout fondu en une

seule émission de voix. Exemple : *gyol, gueule.* Au Sénégal, on représente, je crois, le même son, qui est d'origine africaine, par DHI, dans les mots tirés du yolof. Les Arabes, en écrivant un nom propre du pays nègre qui contient ce son, emploient le caractère arabe appelé *djimm*, qui ne le représente que très imparfaitement. Exemple : la ville de *Djenné*. Tout cela est de convention ; mais, convention pour convention, j'aime mieux mon groupe. Somme toute, il s'agit d'un G dur très mouillé. Dans quelques provinces, le G français prend un son qui en rapproche beaucoup dans les mots *guignon*, *guérir*, etc.

H

Cette lettre s'emploie rarement en créole, sans être précédée du C. Cependant il y a incontestablement quelques cas d'aspiration. Exemple : *Enhen*, oui ; *ohôo*, peu importe ; *konhan*, forme fantaisiste pour *konsa*.

I

Cette lettre est la même qu'en français. Elle n'est jamais nasale. On doit donc se dispenser de doubler l'N après elle, et écrire *Térin*, (39) Terrine. La syllabe IN dans les mots français *fin*, *sapin*, etc., n'est pas autre chose qu'un E nasal. Ecrivez donc, en créole : sapin, *sapen*.

J

Comme en français.

K

Cette lettre remplace le Q et le C dur français. Son emploi est fréquent en créole.

L

Même valeur qu'en français. Pas d'observation.

M, N

Même consonnance qu'en français. Employé sans redoublement après A, E, O, l'N, devient le signe de la nasalité.

L'M le remplace dans ce rôle devant B ou P.

GN

L'N mouillé est une lettre spéciale des langues latines modernes représentée par des groupes conventionnels divers, suivant les peuples. J'ai conservé le groupe français (qui est aussi celui des Italiens), parce que le créole est fils du français.

O

Cette lettre a deux sons distincts en créole : celui de l'o fermé, semblable au son français *eau*, et celui de l'ò ouvert, que l'on trouve dans certains mots français, telles que *tort*, *colonne*, *quote*, etc. Les Anglais expriment ce son, qui tient de l'A par

le double caractère, AW. Exemple : *Saw*, *Law*, *Paw*.

En créole, l'o est toujours ouvert lorsqu'il ne termine pas la syllabe, excepté dans les trois mots *choz*, *kichoz* et *pov*. Dans ce cas, il ne prend pas l'accent. Exemple : *trop*, *bol*. A la fin des mots ou des syllabes, il est tantôt ouvert, tantôt fermé. Alors l'emploi de l'accent est indispensable.

P

Comme en français. La combinaison PH substituée à l'F étant purement étymologique, disparait en créole.

Q

Cette lettre n'a été conservée en créole que pour exprimer conventionnellement, unie à l'Y (QY), une articulation inconnue au français. Cette consonnance est la forte du GY adopté plus haut. On pourrait désigner ces deux consonnes par les mots : G et K mouillés. *Qyembé*, tenir.

R

Même son qu'en français. Dans la Guyane, il y a des localités où l'on prononce l'R comme en Espagne et dans le Midi de la France ; mais, généralement, à Cayenne, on le prononce comme à Paris. Dans les dialectes des Antilles, surtout dans le

martiniquais, le grasseyement atteint la dernière limite de l'exagération. L'R prend le son du gamma grec moderne, ou même disparait entièrement, pour faire place à une sorte d'aspiration faible.

S

En créole, l's a toujours le son dur du ç. Elle ne sonne jamais comme un z. Il est donc inutile de la redoubler : Exemple *poson*, poisson.

T

Sonne comme en français. Il ne prend jamais le son de l's.

U

Se prononce *ou*. (40) Il n'est jamais nasal; aussi UN se prononce *oune* et ne s'écrit qu'avec un N.

VX

Comme en français. Pas d'observation.

W

C'est l'U (ou) consonne; il est fréquemment employé en créole.

Y

C'est un I consonne. Il n'est jamais employé comme voyelle, en créole, et correspond au *jod* allemand.

Z

Même son qu'en français. Il doit remplacer l's

douce dans les mots créoles tirés du français. — Exemple : *rézen*, raisin.

III

DES PARTIES DU DISCOURS

Les parties du discours admises par les grammairiens français ont leur équivalent en créole. Nous les étudierons dans l'ordre que l'on emploie généralement, ordre basé à la fois sur l'importance relative de chacune d'elle et sur la position qu'elles occupent dans la phrase.

De l'article

A première vue, l'article, ou du moins l'article déterminatif, paraît ne pas exister en créole. C'est une illusion produite par sa différence radicale avec l'article français. Il est évident, en effet, que dans un idiome où les désinences de genre et de nombre font absolument défaut, l'article est indispensable à la clarté du langage. Seulement l'article est d'un usage moins fréquent en créole qu'en français. Il ne s'emploie qu'avec un substantif qui a déjà figuré dans le discours, ou qui a besoin d'être fortement déterminé. Il se joint souvent au pronom

démonstratif, dont il procède d'ailleurs. Nous verrons dans quel cas, en traitant du pronom.

De même que l'article français *le*, *la*, dérive du pronom latin *ille*, *illa*, de même l'article créole *la* prend son origine dans la particule démonstrative *là*.

Règle I. — L'article est avec le pronom la seule partie du discours qui, en créole, prenne la marque du pluriel. Il s'exprime par les mots *la* au singulier, et *yéla* au pluriel.

Règle II. — L'article créole se met toujours après le mot qu'il détermine et même après tous les qualificatifs ou phrases incidentes qui concourent à la déterminer avec lui. Premier exemple : Voici *la* pagaye, ou si vous préférez prenez *le* gouvernail : *mé pagay-la*, *uben*, *si u pimignò*, *pran guvernay-la*. Second exemple : *les* agoutis que j'ai mangés quand j'étais à la campagne ; *agouti mo manjé kan mo té là bitachon yéla*.

Il est indispensable, afin d'éviter la confusion, de mettre un accent grave orthographique sur le *la* toutes les fois qu'il n'est pas article. Ce mot revient, en effet, très souvent en créole. Il y remplit tour à tour les fonctions d'article, d'adverbe, de préposition et même de verbe.

Règle III. — Lorsqu'une phrase créole contient

le mot *la* répété deux fois de suite, l'un des deux *la* est toujours article, et il n'y en a jamais qu'un qui le soit.

Il résulte de cette règle que l'un des deux, mais rien qu'un seul des deux, porte toujours l'accent distinctif. Premier exemple : le nègre est là, *nèg-la là* (le premier *la* est article et le second verbe). Second exemple : la négresse qui a passé là, *négrès ki pasé là la* (le premier *la* est adverbe et le second article).

Observation. — Toutefois, la règle n'est plus applicable lorsque le premier *la* termine une proposition principale et que le second commence une incidence destinée à compléter le sens de la phrase; autrement dit, quand les deux mots sont séparés par un repos. Exemple : mettez-le là, dans sa niche; *mété-li là, là so nich.* Dans cet exemple, il n'y a pas d'article : le premier *là* est adverbe et le second préposition.

A proprement parler, cette exception n'en est pas une. Il s'agit, en effet, non d'une phrase, mais de deux, dont les points de contact ont rapproché fortuitement deux mots identiques.

Quand le substantif est suffisamment déterminé par un autre substantif, on retranche volontiers l'article. Exemple : l'âne de Frédérik, *nann Fré-*

dérik. Mais si l'on veut fortement préciser, l'article reparaît. Exemple : vous savez bien?... l'âne de Frédérik ; ***u ben savé?... nann Frédérik-la.***

Observation. — La position de l'article créole s'explique par son origine. La particule où l'adverbe démonstratif *là*, dont il est la transformation, se place en effet après les noms auxquels il s'applique.

Ce qui précède a rapport à l'article proprement dit, ou article déterminatif. L'article indéterminé ***un***, ***une***, se traduit littéralement du français par le mot ***un*** pour les deux genres. Il garde sa position avant le substantif. Au pluriel il ne s'exprime pas. On n'exprime pas non plus en créole l'article partitif ***de***, ***du***, ***des***. Exemple : de la viande, ***vyand***; des crabes, ***krab***.

Du substantif

Il y a peu de choses à dire sur le substantif créole. Il est invariable. Cette invariabilité, qui s'étend à presque toutes les parties du discours, ne permet pas d'indiquer ou de reconnaître le rôle des mots dans une proposition, autrement que par la place qu'ils tiennent dans la phrase. Il en résulte une inflexibilité rigoureuse dans l'ordre logique de ces mêmes mots. Aussi l'inversion est d'un emploi difficile et restreint dans ce langage rudimentaire.

Règle I. — Un substantif placé immédiatement après un autre substantif est régi par le précédent et exprime le génitif. Exemple : les nègres du roi, *nèg rwè*.

Règle II. — Le deuxième substantif peut à son tout en régir un troisième, et ainsi de suite. Chacun des substantifs est alors au génitif par rapport à celui qui le précède immédiatement. Exemple : le sac d'ignames du pays des nègres de mon maître, *sak gnam péy nèg mo mèt*.

Néanmoins, quand le nombre des mots ainsi accolés dépasse une certaine limite, le sens devient confus et il faut employer la préposition *di*, équivalente au mot français *de*. Ainsi il vaut mieux dire : *sak gnam péy nèg di mo mèt*.

La particule *di* est donc en réalité la véritable expression du génitif en créole.

Observation au sujet des noms de nombre. — Quand il s'agit des heures du cadran, les nombres *un*, *dé*, *trwa*, *kat*, *senk*, *sis*, *sèt*, *uit*, *nèf*, *dis* et *onz* se contractent avec le mot heure, pour former les expressions suivantes : *ennò*, *dézò*, *trwazò*, *katrò*, *senqyò*, *sizò*, *sètò*, *uitò*, *nèvè*, *dizò* et *onzò*.

Le substantif joue, dans le discours, des rôles divers, caractérisés, dans certaines langues, par des désinences variées ; dans d'autres, par des pré-

positions et par la place occupée par le substantif. Telle est l'origine des modifications appelées les *cas*. Nous n'avons pas à en expliquer ici la nature et les fonctions. Nous nous bornerons à donner un tableau de ces cas; en créole comme en français, ils s'expriment par le second procédé, c'est-à-dire soit au moyen de prépositions, soit par la place qu'occupe le substantif. Exemple :

NOMINATIF ET ACCUSATIF

l'homme, *wom.*

VOCATIF

homme *ou* ô homme! *wom, wom-ô! wom-la!*

GÉNITIF

de l'homme *ou* d'homme, *di wom, wom.*

DATIF

à l'homme *ou* à homme, *bay wom.*

La deuxième forme du vocatif, *wom-ô!* exprime le désir d'appeler vivement l'attention de la personne interpellée. Elle a une nuance interrogative. Exemple : *sò-ô! sò-ô! sa kimunsa?* sœur! ma sœur! qui est-ce?

Sauf l'emploi de l'*ô* au vocatif, cette manière de former les cas s'applique également à la plupart des diverses formes du pronom.

Du pronom

PRONOMS PERSONNELS

En créole, le pronom personnel varie comme *nombre*, jamais comme *genre*. Le pronom de la première personne s'exprime toujours au singulier par *mo*, et au pluriel par *nu*.

Celui de la deuxième personne se rend, au singulier, de trois manières différentes.

1° Par *u*, vous. Forme polie et respectueuse. Ce mot n'est pas un pluriel.

2° Par *to*, toi. Forme familière et amicale.

3° Par *twè*, toi. Forme injurieuse et méprisante.

Le même pronom, au pluriel, s'exprime uniquement par *zot*. La physionomie de ce mot paraît bien éloignée de notre mot *vous*. Cependant il en dérive ; c'est une altération de *vous autres*.

Le pronom de la troisième personne est toujours pour le singulier *li*, et pour le pluriel *yé*.

PRONOMS POSSESSIFS

Les pronoms possessifs créoles sont invariables et s'expriment de la manière suivante :

le *ou* les miens, la *ou* les miennes,	*mopa*.
le *ou* les tiens, la *ou* les tiennes,	*topa*, *upa*.
le *ou* les siens, la *ou* les siennes,	*sopa*.
le, la *ou* les nôtres,	*nupa*.
le, la *ou* les vôtres,	*zotpa*.
le, la *ou* les leurs,	*yépa*.

On voit que, sauf pour la troisième personne, les pronoms possessifs ne sont que les pronoms personnels allongés de la syllabe *pa*.

Observation. — Le pronom possessif s'emploie pour traduire en créole l'expression française *quant à*... Exemple : quant à moi, je pars, *mopa, mo kapati;* quant à lui, il est mort, *sopa, li muri*.

Quand il s'agit d'exprimer : quant à, suivi d'un substantif, on tourne la phrase ainsi : quant à mon cheval, je l'ai vendu ; *mo chuval, sopa, mo vandé-li* (littéralement : mon cheval, quant à lui, je l'ai vendu).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

L'unique pronom démonstratif du créole est *sa*. Il est invariable. Néanmoins, lorsqu'on veut désigner un objet avec une plus grande précision, ou bien rendre les expressions françaises *celui-ci, celui-là*, qui se font opposition, le démonstratif *sa* s'unit à l'article, ce qui lui permet d'exprimer le singulier ou le pluriel. Dans le premier cas, c'est-à-dire pour désigner vivement, l'adjonction de l'article suffit. Exemple : cet homme, ces femmes; *sa wom-la, sa fam-yéla*. Dans le second cas, celui où l'on désire exprimer l'opposition des particules adverbiales françaises *ci* et *là*, on ajoute le mot *isi* après le premier substantif et le mot *là* après le

second, en conservant l'emploi de l'article, qui doit toujours se mettre à la fin, d'après la règle II de l'article. Exemple : ces hommes-ci et ces hommes-là, *sa wom isi la é sa wom là yéla.*

Il n'est pas nécessaire que le substantif soit exprimé pour qu'on puisse se servir de l'article. Exemple : celui-ci, celle-ci, *sa la* ou *sa isi la;* celui-là, celle-là, *sa la* ou *sa là la;* ceux-ci, celles-ci, *sa yéla*, etc. *Ce*, *ceci*, *cela* s'expriment par *sa*.

PRONOMS RELATIFS

Employé comme sujet, le relatif se rend par *ki*. Exemple : le chat qui a passé là, *chat ki pasé là la*. Quand le relatif est le complément d'un verbe, on le supprime. C'est un *que* relatif retranché. Exemple : l'enfant *que* j'ai vu, *pitit mo wè;* ou, avec l'article, *pitit mo wè la*. On peut négliger l'article ici, parce que les mots *que j'ai vu* déterminent aussi clairement que l'emploi de l'article le mot *enfant*, et nous avons dit qu'en créole l'emploi de l'article n'est pas indispensable lorsque le substantif est suffisamment déterminé par autre chose.

On emploie rarement, très rarement *ki* pour *que* complément, à l'accusatif, quand c'est tout à fait indispensable pour la clarté du sens.

De qui et *dont* ne s'expriment pas non plus.

Pour les rendre, il faut tourner les phrases de diverses manières, que l'usage seul peut apprendre. Exemple : le nègre *dont* je vois la maisonnette, *nèg mo ka-wè so kaz* (littéralement : le nègre, je vois sa maisonnette).

A qui relatif ne s'exprime pas plus que *de qui*. Exemple : la personne *à qui* je parle, *mun mo ka-palé* (littéralement : la personne je parle).

Il résulte de ce qui précède que le pronom relatif ne s'emploie en créole qu'au nominatif, ce qui ne laisse pas de donner beau jeu à l'amphibologie. Mais par le sens des phrases et par l'emploi fait à propos de particules destinées à préciser les idées, on évite assez aisément cet inconvénient.

PRONOMS INTERROGATIFS

Ils sont invariables. *Qui?* se rend par *kimun? kimunsa? Lequel? laquelle? lesquels?* par *kilakel?* On trouve quelquefois un pluriel formé par l'adjonction de l'article à ce dernier pronom. Exemple: lesquels? *kilakel-yéla?* Mais c'est assez rarement employé. *Quoi?* se traduit par *kisa? Quel? quelle?* adjectif interrogatif toujours suivi d'un substantif, se rend uniquement par *ki* suivi du substantif.

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

Ils sont invariables et peu nombreux en créole. *Kèk* s'emploie pour *quelques* devant un substantif;

kèkzen (rare), pour *quelques-uns; chak*, *chaken*, pour *chaque*, *chacun*, *chacune; okin*, pour *aucun*, *aucune*. *Tulédé*, qui correspond à l'*ambo* des Romains, signifie *l'un et l'autre*, *tous les deux*. *Personne*, employé négativement, se rend par *pésonn;* mais *personne* substantif a son équivalent substantif dans *mun*. Ce dernier mot devient un véritable pronom indéfini quand on l'emploie pour *les gens* en général. *On* se rend toujours par *yé*. *Tel*, *telle*, s'expriment par *tel; entel* veut dire *un tel* ou *une telle; telkel* signifie *tel quel* ou *telle quelle; beaucoup* se traduit par *boku ; peu*, par *piti-moso ; un peu* par *moso*.

Le *de* français, après ces derniers mots suivis d'un substantif, se supprime en créole. Exemple : beaucoup de gens, *boku mun ;* un peu de pain, *moso dipen*. *Autre* se dit *wot; un autre* se traduit par *un' ot*, le *w* s'élidant.

De l'adjectif

L'adjectif créole est invariable comme le substantif, de sorte qu'il se confond aisément avec l'adverbe dans certains cas. En français, nous disons : une femme assise, une femme debout. Supposez qu'en français l'adjectif soit invariable comme en anglais et en créole, et que, par suite, *assise* n'ait rien qui le distingue, comme physionomie, de *de-*

bout, il devient impossible de dire lequel des deux mots est adverbe, lequel est adjectif. On ne sait pas davantage si tous les deux sont adverbes ou tous les deux adjectifs.

Il est une chose merveilleuse dans l'organisation des langages : c'est que lorsqu'une langue est privée de certains éléments de richesse et de variété, le fait même de cette privation lui fournit des facilités et des procédés d'un autre genre, totalement inconnus aux idiomes qui possèdent les éléments de richesse dont il s'agit. Ainsi il est certain que la variabilité des adjectifs et leur accord avec le substantif qualifié est un source de beautés dans l'expression de la pensée ; mais il n'est pas moins vrai non plus que plus un mot possède de désinence ou de formes variables, plus son emploi est limité sous chaque forme, plus sa portée est restreinte. Il s'ensuit que, si les mots créoles sont dépourvus de cette variabilité, qui est une source de précision rigoureuse, cela leur donne en revanche une aisance incroyable à jouer les rôles les plus divers, au moyen de procédés spéciaux qui naissent naturellement des besoins qu'on en a.

Nous avons dit que, sans en avoir conscience, la pensée humaine est douée d'un admirable instinct pour perfectionner l'instrument de sa mani-

festation, si rudes et si informes qu'en soient les éléments. Sans en avoir conscience, répétons-nous, car elle ne peut constater sa merveilleuse faculté qu'après que le langage est formé. Ainsi les grossiers Africains, qui ont jeté les fondements du créole, ignoreront toujours que, pour n'avoir pas su varier l'adjectif, pour n'avoir pas su exprimer le verbe *être* d'une manière complète, pour n'avoir pu enfin conjuguer un verbe quelconque qu'au moyen de particules conjugatives préfixes qui n'altèrent en rien le mot conjugué, ils ont donné naissance à un procédé de langage d'une simplicité, d'une élégance et d'une concision qui séduisent le philologue dès qu'il l'a constaté. Ce procédé est la faculté que possèdent en créole tous les mots en général, mais surtout les attributs, de devenir des verbes et de se conjuguer. Nous l'examinerons en étudiant le verbe, et si nous l'avons signalé ici, c'est que l'adjectif français, en passant en créole, subit très fréquemment ce changement.

En créole, l'adjectif se place, comme en français, quelquefois avant, mais plus fréquemment après le substantif, et cela dans les mêmes locutions généralement qu'en français.

Remarque. — L'adjectif n'est pas pris substantivement aussi souvent en créole qu'en français.

Quand il n'est pas accompagné de l'article ou de quelques mots qui en déterminent parfaitement la signification et le nombre, il faut exprimer en créole le substantif sous-entendu en français.

Exemple : ce sont des vieux, *sa vié mun ;* les bons et les méchants, *bon mun ké michan mun.*

Quelques adjectifs ont, en créole, un substantif correspondant et exprimant la même idée qu'eux, s'ils étaient pris substantivement. Exemple : un homme blanc est un blanc, *un mun* BLAN *sa un* BLANC ; un enfant, *un* PITI *mun ;* un fils (ou une fille), *un* PITIT.

ADJECTIFS POSSESSIFS

Ils sont identiques aux pronoms personnels, sauf à la troisième personne, où *so* remplace *li*. Exemple : ma table, ta chaise, son chapeau, etc. ; *mo tab, to chéz, so chapo.*

Aux Antilles, les adjectifs possessifs sont remplacés par les pronoms personnels placés après le substantif ; ce sont de véritables génitifs du pronom.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Il n'y a qu'un adjectif démonstratif en créole : il est indentique au pronom démonstatif *sa*, et, comme lui, est très fréquemment lié à l'article. Exemple : *ces* gens à qui il parlait, SA *mun li téka-*

palé; ces hommes sont paresseux, SA *wom* YÉLA *yé parsu.*

ADJECTIFS INTERROGATIFS

Nous avons vu, au pronom interrogatif, que le seul adjectif interrogatif correspondant est *ki*, pour tous les genres et tous les nombres.

COMPARATIFS ET SUPERLATIFS

Le comparatif s'exprime par *pi* (qui veut dire *plus)* placé devant le positif. C'est le procédé du français. Exemple : plus grand, *pi-gran;* plus petit, *pi-piti.*

Remarque. — Le mot *que* placé après un comparatif se traduit par *pasé.* Exemple : plus grand qu'une maison, *pi-gran* PASÉ *kaz.*

Il y a un comparatif irrégulier en créole. C'est le mot *pimignò*, qui veut dire *meilleur* et qui se dit pour *pi-bon.*

Le superlatif se forme de plusieurs manières. 1° Comme en français, en employant le comparatif avec l'article ou en faisant précéder le positif de la particule *trè.* Exemple : le plus vieux, *pi-vié* LA ; c'est une très bonne personne, *sa un* TRÈ-*bon mun.* 2° En répétant le positif. 3° En le faisant suivre du mot *mèm.* Exemples : c'est très loin, *li lwen, lwen, lwen;* il est très noir, *li nwè mèm.*

Du verbe

Le verbe est le pivot du langage. De même que l'*existence* est le fait qui domine l'homme, de même le verbe substantif, le premier et pour ainsi dire le seul verbe, le verbe *être*, domine tout dans les langues. Chose étrange! cette partie fondamentale du discours, tout en conservant son importance indispensable en créole, n'y possède que des formes rudimentaires, qu'une expression voilée et presque toujours sous-entendue.

Avant de l'étudier spécialement, nous ferons connaître tout ce qui concerne le verbe créole en général.

I. Il n'y a que deux conjugaisons en créole. Elles s'appliquent à tous les verbes.

II. Il n'y a pas de verbes auxiliaires.

III. Les verbes passifs ou réfléchis n'existent pas en créole.

IV. Les verbes irréguliers se réduisent à deux ou trois, d'une irrégularité très limitée.

En créole, comme dans certaines langues plus relevées, l'infinitif devient volontiers un substantif et en suit les règles. Exemple conforme à la règle I du substantif : *maré-tèt wom*, la manière de s'attacher la tête des hommes (littéralement : l'attacher tête des hommes).

Les verbes créoles se divisent en deux catégories bien tranchées : les verbes transitifs et les verbes intransitifs. Ces deux catégories forment les deux conjugaisons.

Nous désignons sous le nom de verbes transitifs les verbes dont l'action implique une période de temps parfaitement limitée, une période qui commence et qui doit finir nécessairement au bout d'un délai variable. Ainsi, *je bois*, *je mange*.

On appelle verbes intransitifs les verbes exprimant un état vague, dont la durée n'a rien de limité, comme *je préfère*, *je crois*.

Cette division des verbes créoles est celle qui paraît la plus exacte. Mais la limite n'en est pas tellement tranchée qu'il ne puisse y avoir quelquefois difficulté à la déterminer. L'usage seul est un guide sûr pour y arriver.

Nous donnerons également un modèle de la conjugaison négative, car elle offre une légère différence avec celle du verbe au positif. Le futur du verbe conjugué négativement est identique au présent de l'indicatif. Il en est de même dans l'arabe, au positif et au négatif. Peut-être cette analogie s'étend-elle aussi à quelque idiome africain, où le créole l'aurait puisée.

TABLEAU DES DEUX CONJUGAISONS

CONJUGAISON POSITIVE

1re Conjugaison. — Verbes transitifs.

BRIGA, SE BATTRE

INDICATIF PRÉSENT

Mo	ka-briga,	Je me bats.
To, U, Twè	ka-briga,	Tu te bats. / Vous vous battez.
Li	ka-briga,	Il se bat.
Nu	ka-briga,	Nous nous battons.
Zot	ka-briga,	Vous vous battez.
Yé	ka-briga,	Ils se battent.

IMPARFAIT

Mo	téka-briga,	Je me battais.
To, U	téka-briga,	Tu te battais. / Vous vous battiez.
Li	téka-briga,	Il se battait.
Nu	téka-briga.	Nous nous battions.
Zot	téka-briga,	Vous vous battiez.
Yé	téka-briga,	Ils se battaient.

PARFAIT

Mo briga, Je me battis *ou* je me suis battu.
To briga, Tu te battis *ou* tu t'es battu.
Li briga, Il se battit *ou* il s'est battu.
Nu briga, Nous nous battîmes *ou* nous nous sommes battus.
Zot briga, Vous vous battîtes *ou* vous vous êtes battus.
Yé briga, Ils se battirent *ou* ils se sont battus.

PLUS-QUE-PARFAIT

Mo té-briga, Je m'étais battu.
To té-briga, Tu t'étais battu.
Li té-briga, Il s'était battu.
Nu té-briga, Nous nous étions battus.
Zot té-briga, Vous vous étiez battus.
Yé té-briga, Ils s'étaient battus.

FUTUR PRÉSENT

Mo wa-briga, Je me battrai.
To wa-briga, Tu te battras.
Li wa-briga, Il se battra.
Nu wa-briga, Nous nous battrons
Zot wa-briga, Vous vous battrez.
Yé wa-briga, Ils se battront.

FUTUR PASSÉ

Mo wa-briga-kaba, Je me serai battu.
To wa-briga-kaba, Tu te seras battu.
Li wa-briga-kaba, Il se sera battu.
Nu wa-briga-kaba, Nous nous serons battus.
Zot wa-briga-kaba, Vous vous serez battus.
Yé wa-briga-kaba, Ils se seront battus.

CONDITIONNEL PRÉSENT

Mo téwa-briga, Je me battrais.
To téwa-briga, Tu te battrais.
Li téwa-briga, Il se battrait.
Nu téwa-briga, Nous nous battrions.
Zot téwa-briga, Vous vous battriez.
Yé tewa-briga, Ils se battraient.

CONDITIONNEL PASSÉ

Mo téwa-briga-kaba, Je me serais battu.

To téwa-briga-kaba,	Tu te serais battu.
Li téwa-briga-kaba,	Il se serait battu.
Nu téwa-briga-kaba,	Nous nous serions battus.
Zot téwa-briga-kaba,	Vous vous seriez battus.
Yé téwa-briga-kaba,	Ils se seraient battus.

Observation.— En réalité, le mot *kaba* (déjà) n'est pas une particule conjugative, mais un adverbe de temps. Toutes les fois que le sens est clair sans lui, il est inutile d'en faire usage. Il s'ensuit que, par le fait, le futur et le conditionnel passés sont identiques au futur et au conditionnel présents.

IMPÉRATIF

Briga,	Bas-toi.
Li briga,	Qu'il se batte.
Annu-briga,	Battons-nous.
Zot briga,	Battez-vous.
Yé briga,	Qu'ils se battent.

PARTICIPE PRÉSENT

Ka-briga, Se battant.

(Exemple : je l'ai vu se battant avec ses bœufs, *mo wè-li ka-briga ké so béf.)*

INFINITIF PRÉSENT

Briga, Se battre.

INFINITIF PASSÉ (rare)

Té-briga, S'être battu.

2e conjugaison. — Verbes intransitifs.

KRÈ, CROIRE

INDICATIF PRÉSENT

Mo krè, Je crois.
To, U, Twè krè. Tu crois. Vous croyez.
Li krè, Il croit.
Nu krè, Nous croyons,
Zot krè, Vous croyez.
Yé krè, Ils croient.

IMPARFAIT

Mo té-krè, Je croyais.
To, U té-krè, Tu croyais. Vous croyiez.
Li té-krè, Il croyait.
Nu té-krè, Nous croyions.
Zot té-krè, Vous croyiez.
Yé té-krè, Ils croyaient.

PARFAIT

Mo krè *ou* mo té-krè, Je crus *ou* j'ai cru.
To krè *ou* to té-krè, Tu crus *ou* il a cru.
Li krè *ou* li té-krè, Il crut *ou* il a cru.
Nu krè *ou* nu té-krè, Nous crûmes *ou* nous avons cru.
Zot krè *ou* zot té-krè, Vous crûtes *ou* vous avez cru.
Yé krè *ou* yé té-krè, Ils crurent *ou* ils ont cru.

Observation.— A vrai dire, le parfait n'existe pas dans la 2e conjugaison. On emploie l'imparfait et quelquefois le présent de l'indicatif pour l'exprimer, selon que le sens s'y prête,

PLUS-QUE-PARFAIT

Mo té-krè,	J'avais cru.
To té-krè,	Tu avais cru.
Li té-krè,	Il avait cru.
Nu té-krè,	Nous avions cru.
Zot té-krè,	Vous aviez cru.
Yé té-krè,	Ils avaient cru.

FUTUR PRÉSENT

Mo wa-krè,	Je croirai.
To wá-krè,	Tu croiras.
Li wa-krè,	Il croira.
Nu wa-krè,	Nous croirons.
Zot wa-krè,	Vous croirez.
Yé wa-krè,	Ils croiront.

FUTUR PASSÉ

Ce temps manque à la 2e conjugaison, et c'est aisé à expliquer. L'action du verbe intransitif n'est pas limitée. Or, le futur passé annonce que cette action sera terminée à une époque désignée.

CONDITIONNEL PRÉSENT

Mo téwa-krè,	Je croirais.
To téwa-krè,	Tu croirais.
Li téwa-krè,	Il croirait.
Nu téwa-krè,	Nous croirions.
Zot téwa-krè,	Vous croiriez.
Yé téwa-krè,	Ils croiraient.

CONDITIONNEL PASSÉ

Mo téwa-krè,	J'aurais cru.
To téwa-krè,	Tu aurais cru.
Li téwa-krè,	Il aurait cru.
Nu téwa-krè,	Nous aurions cru.
Zot téwa-krè,	Vous auriez cru.
Yé téwa-krè,	Ils auraient cru.

IMPÉRATIF

Krè,	Crois.
Li krè,	Qu'il croie.
Annu-krè,	Croyons.
Zot krè,	Croyez.
Yé krè,	Qu'ils croient.

PARTICIPE PRÉSENT *(manque)*

INFINITIF PRÉSENT

Krè,	Croire.

INFINITIF PASSÉ *(rare)*

Té-krè,	Avoir cru.

Les temps du subjonctif et le participe passé manquent en créole. L'usage apprend à les remplacer par les autres temps d'une manière suffisamment claire pour le sens.

A première vue, l'infinitif passé paraît manquer; mais en lisant récemment le compte en vers ***Nég, Engyen ké Blang***, j'en ai constaté l'existence d'une manière positive, au vers 39, ***fodrèt*** TÈ-WÈ, il faudrait ***avoir vu***

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la limite qui sépare les deux catégories de verbes créoles n'est pas toujours nettement perceptible. Ainsi, un verbe intransitif de sa nature, comme le verbe ***krè***, peut prendre parfois la forme et le sens transitifs. Exemple : il trouve des gens acceptant ses mensonges, ***li ka-truvé mun*** KA-KRÈ ***so mantò***.

CONJUGAISON NÉGATIVE

1re conjugaison. — Verbes transitifs.

INDICATIF PRÉSENT

Mo pa ka *ou* mo p'ka-briga, Je ne me bats pas.
To pa ka *ou* to p'ka briga, Tu ne te bats pas.
Li pa ka *ou* li p'ka briga, Il ne se bat pas.
Nu pa ka *ou* nu p'ka briga, Nous ne nous battons pas.
Zot pa ka *ou* zot p'ka briga, Vous ne vous battez pas.
Yé pa ka *ou* yé p'ka briga, Ils ne se battent pas.

IMPARFAIT

Mo tépa-ka *ou* mo tép'ka-briga, Je ne me battais pas.
To tépa-ka *ou* to tép'ka-briga, Tu ne te battais pas.
Li tépa-ka *ou* li tép'ka-briga, Il ne se battait pas.
Nu tépa-ka *ou* nu tép'ka-briga, Nous ne nous battions pas.
Zot tépa-ka *ou* zot tép'ka-briga, Vous ne vous battiez pas.
Yé tépa-ka *ou* yé tép'ka-briga, Ils ne se battaient pas.

PARFAIT

Mo pa-briga, Je ne me suis pas battu *ou* je ne me battis point.
To pa-briga, Tu ne t'es pas battu *ou* tu ne te battis point.
Li pa-briga, Il ne s'est pas battu *ou* il ne se battit point.
Nu pa-briga, Nous ne nous sommes pas battus *ou* nous ne nous battîmes point.
Zot pa-briga, Vous ne vous êtes pas battus *ou* vous ne vous battîtes point.
Yé pa-briga, Ils ne se sont pas battus *ou* ils ne se battirent point.

PLUS-QUE-PARFAIT

Mo tépa-briga, Je ne m'étais pas battu.
To tépa-briga, Tu ne t'étais pas battu.

Li tépa-briga,	Il ne s'était pas battu.
Nu tépa-briga,	Nous ne nous étions pas battus.
Zot tépa-briga,	Vous ne vous étiez pas battus.
Yé tépa-briga,	Ils ne s'étaient pas battus.

FUTUR PRÉSENT ET PASSÉ

Remarque. — La différence est sensible entre le futur positif et le futur négatif.

Mo p'ka-briga,	Je ne me battrais pas.
To p'ka-briga,	Tu ne te battrais pas.
Li p'ka-briga,	Il ne se battrait pas.
Nu p'ka-briga,	Nous ne nous battrons pas.
Zot p'ka-briga,	Vous ne vous battrez pas.
Yé p'ka-briga,	Ils ne se battront pas.

CONDITIONNEL

Mo pa téwa *ou* mo tép'ka-briga,	Je ne me battrai pas.
To pa téwa *ou* to tép'kra-briga,	Tu ne te battras pas.
Li pa téwa *ou* li tép'kra-briga,	Il ne se battra pas.
Nu pa téwa *ou* nu tép'kra-briga,	Nous ne nous battrions pas.
Zot pa téwa *ou* zot tép'ka-briga.	Vous ne vous battriez pas
Yé pa téwa *ou* yé tép'ka-briga,	Ils ne se battraient pas.

IMPÉRATIF

Remarque. — La 2e personne au pluriel et la 3e personne au singulier et au pluriel manquent à l'impératif négatif. On les exprime par des périphrases. Exemple : ne nous battons pas, *fo pa nu briga.*

Pa briga,	Ne te bats pas.

Les autres temps manquent à la conjugaison négative.

CONJUGAISON NÉGATIVE

2e conjugaison. — Verbes intransitifs.

INDICATIF PRÉSENT

Mo pa krè,	Je ne crois pas,
To pa krè,	Tu ne crois pas.
Li pa krè,	Il ne croit pas.
Nu pa krè,	Nous ne croyons pas.
Zot pa krè,	Vous ne croyez pas.
Yé pa krè,	Ils ne croient pas.

IMPARFAIT

Mo pa té-krè *ou* mo tépa-krè,	Je ne croyais pas.
To pa té-krè *ou* to tépa-krè,	Tu ne croyais pas.
Li pa té-krè *ou* li tépa-krè,	Il ne croyait pas.
Nu pa té-krè *ou* nu tépa-krè,	Nous ne croyions pas.
Zot pa té-krè *ou* zot tépa-krè,	Vous ne croyiez pas.
Yé pa-krè *ou* yé tépa-krè.	Ils ne croyaient pas.

PARFAIT

Mo pa-krè,	Je n'ai pas cru *ou* je ne crus pas.
To pa-krè,	Tu n'as pas cru *ou* tu ne crus pas.
Li pa-krè,	Il n'a pas cru *ou* il ne crut pas.
Nu pa-krè,	Nous n'avons pas cru *ou* nous ne crûmes pas.
Zot pa-krè,	Vous n'avez pas cru *ou* vous ne crûtes pas.
Yé pa-krè,	Ils n'ont pas cru *ou* ils ne crurent pas.

PLUS-QUE-PARFAIT

Mo tépa-krè, *ou* mo pa-té-krè	Je n'avais pas cru.
To tépa-krè *ou* to pa-té-krè,	Tu n'avais pas cru.
Li tépa-krè *ou* li pa-té-krè,	Il n'avait pas cru.
Nu tépa-krè *ou* nu pa-té-krè,	Nous n'avons pas cru.
Zot tépa-krè *ou* zot pa-té-krè,	Vous n'avez pas cru.
Yé tépa-krè *ou* yé pa-té-krè,	Ils n'ont pas cru.

FUTUR PRÉSENT ET PASSÉ

Mo p'ka-krè,	Je ne croirai pas.
To p'ka-krè,	Tu ne croiras pas.
Li p'ka-krè,	Il ne croira pas.
Nu p'ka-krè,	Nous ne croirons pas.
Zot p'ka-krè,	Vous ne croirez pas.
Yé p'ka-krè,	Ils ne croiront pas.

CONDITIONNEL

Mo tép'ka-krè,	Je ne croirais pas.
To tép'ka-krè,	Tu ne croirais pas.
Li tép'ka-krè,	Il ne croirait pas.
Nu tép'ka-krè,	Nous ne croirions pas.
Zot tép'ka-krè,	Vous ne croiriez pas.
Yé tép'ka-krè,	Ils ne croiraient pas.

IMPÉRATIF

Pa-krè,	Ne crois pas.

VERBE ÊTRE

Le verbe *être*, rentrant dans la catégorie des intransitifs, suit la seconde conjugaison. Il s'exprime par le mot *sa*.

Règle I. — Le verbe *être* n'a jamais pour complément qu'un substantif, un pronom ou un adjectif pris substantivement. Exemple : vous êtes soldat, *u* sa *soda ;* le plus sage est moi, *pi saj la* sa *mo*.

Règle II. — Toutes les fois que le verbe *être* a pour complément, en français, un adjectif ou un adverbe, en créole il disparaît, s'absorbe dans son complément, et ce dernier, devenu un verbe de la

seconde catégorie, se conjugue sur la seconde conjugaison. Exemples divers :

Je suis *malade*, je serais *plus mal* si j'avais fait quelque chose ; *mo* MALAD, *mo* TÉWA-PIMAL *si mo té-fè kichoz*. Ici, *mo malad* est l'indicatif présent du verbe *être malade (ægroto* en latin), et *mo téwa-pimal* est le conditionnel du verbe *être plus mal*.

Je serai content, *mo* WA-KONTAN (futur d'*être content)*.

La peau blanche doit *être jolie*, *lapo blan divet* JOLI. Dans ce dernier exemple, *joli* est tout simplement un infinitif présent. C'est bizarre, mais c'est de la dernière évidence.

En employant le pronom démonstratif *sa* à la place du personnel *li*, on conjugue le verbe *être* impersonnellement : *c'est*, *c'était*, etc. Alors il est toujours absorbé, quelle que soit la nature du complément, adjectif, pronom, substantif. Exemple : c'était lui, *sa té-li ;* ce serait l'homme, *sa téwa-wom-la ;* ce ne serait pas mal, *sa tép'ka-mal*.

Il résulte de ceci une conséquence assez remarquable : c'est que les deux expressions *était*, *étaient*, d'une part, et *c'était*, *c'étaient*, de l'autre, se rendent par des mots identiques, mais intervertis. Exemple :

1° Ton père et ta mère étaient nègres, *to papa ké to maman* TÉ-SA *nèg ;*

2° Ton père et ta mère?... c'étaient des nègres, *to papa ké to maman?...* SA TÉ-*nèg*.

Dans le premier exemple, *té-sa* est le verbe *être* à l'imparfait; dans le second, *sa* est un pronom démonstratif et *té-nèg* est le verbe *être nègre* à l'imparfait.

La raison qui s'oppose à ce que le complément substantif ne subisse pas la même loi que l'adjectif ou l'adverbe, c'est que le pronom personnel étant identique. sauf à la 3e personne, avec l'adjectif possessif, on ne pourrait distinguer entre *mon esclave*, par exemple, et *je suis esclave. Mo katib* ayant le sens de *mon esclave*, on est forcé de dire *mo* SA *katib* pour *je suis esclave.* A la rigueur, la même raison n'existerait pas pour l'imparfait et les autres temps; mais, comme l'ordre logique se fait en tout instinctivement, la règle s'est étendue à tous les temps du verbe.

Ceci est tellement la vraie raison, que les exceptions se sont glissées dans le langage là où le motif de la règle n'existait pas. Ainsi, dans le verbe impersonnel et à la 3e personne du singulier du verbe personnel, la confusion est impossible. En effet, *li* pronom personnel est complétement différent de *so*

adjectif possessif. Aussi les nègres disent encore : *li witò, li nèvè;* il *est* huit heures, il est neuf heures. Dans ces formules, les mots *huit heures, neuf heures*, composés de deux mots contractés en un seul substantif, sont pris comme verbes. Il en est de même des autres noms d'heures. C'est comme si l'on disait *il huitheurise*, *il neuvheurise*, expressions analogues à *il pleut*, *il vente*.

Le verbe se conjugue interrogativement en le faisant simplement précéder de la partie interrogative *ès*, qui correspond au mot latin *num*. Ce mot vient évidemment du français *est-ce que;* il en a la signification, mais n'en est pas la traduction littérale, qui serait impossible avec les éléments du patois des nègres.

Il est indispensable d'observer que le créole est un langage qui n'est pas encore formé; de sorte que les temps de ses verbes n'ont pas la précision rigoureuse des conjugaisons françaises. Toutes les fois que le sens est clair on doit être satisfait, qu'on l'ait exprimé avec un indicatif, un futur ou un conditionnel. Le temps et les monuments littéraires peuvent seuls donner à un idiome la régularité et la fixité qui sont nécessaires pour exprimer la pensée avec une exactitude parfaite.

VERBES IMPERSONNELS

Les verbes impersonnels sont moins nombreux en créole qu'en français. Généralement, ces verbes deviennent personnels en passant du français en créole. *Il tonne*, *il pleut*, *il vente* se traduisent : le tonnerre gronde, la pluie tombe, le vent souffle ; *tonè ka-grondé*, *lapli ka-tombé*, *van ka-suflé*. On dit toutefois : *il fait chaud*, *il fait froid*, comme en français : *li ka-fè cho*, *li ka-fè frè*.

Le verbe passif n'existant pas, on le remplace par l'actif, au moyen du pronom indéfini *yé*, signifiant *on*. Exemple : je suis tourmenté, *yé ka-tru-manté mo*.

VERBES RÉFLÉCHIS

Le verbe réfléchi n'existe pas en créole. On y supplée d'une seule manière : en remplaçant le pronom complément par les mots *mo kò*, mon corps, ma personne. Exemple : je me soigne moi-même, *mo ka-swen mo kò mo mèm*.

Il faut se garder d'employer *mo mèm* seul pour *mo kò*. Car *mo ka-swen mo mèm* signifie : je soigne moi-même, et non : je *me* soigne.

VERBES IRRÉGULIERS

Il y a des verbes irréguliers même en créole, même avec cette conjugaison si rudimentaire et si maniable de préfixes conjugatives. Mais ils sont

peu nombreux. Ce sont : 1° le verbe *wlé*, vouloir, qui fait au subjonctif *mo té-vudré*, pour *mo téwa-wlé;* 2° le verbe impersonnel *fo*, il faut, qui est en même temps défectueux. C'est le plus irrégulier des verbes créoles. Dans presque tous les temps il se conjugue sans pronoms. Cependant, après *si*, on emploie toujours le pronom. Exemple : s'il faut, s'il fallait; *si li fo*, *si li té-falé*. Indicatif présent, *fo;* au négatif, *fopa*. Imparfait, *falé* ou *li té-falé;* au négatif, *falépa* ou *tépa-falé*. Parfait, manque. Futur, *fodra;* au négatif, *fodrapa*. Futur passé, manque. Conditionnel, *fodré*, *fodrèt* ou *li té-fodré;* au négatif, *fodrépa*. Les autres temps n'existent pas. 3° Le verbe impersonnel *li gagnen*, il y a, qui fait au présent de l'indicatif négatif *gnampwen*, pour *li pa-gagnen*.

A la troisième personne du présent de l'indicatif et du parfait, le verbe *di*, dire, se met quelquefois en forme d'incidence, comme dans cette phrase française : demain, dit-il, je viendrai vous voir.

Dans ce cas, le verbe *di* est irrégulier; *li ka-di* et *li di* se changent en *diti*. Exemple : *dimen, diti, m'a vin' wè-u*.

Observation au sujet du mot *que* placé après les verbes. — En créole comme en latin, on retranche le *que*, et non seulement le *que* conjonction, mais,

comme nous l'avons vu, le *que* relatif. Exemple : je crois qu'il vient, *mo krè li ka-vini*. Néanmoins, dans des cas assez rares et uniquement dans le but de donner de la clarté au langage, on emploie le *que* par imitation du français. Mais les nègres ne pouvant prononcer l'*e* muet, disent *ki*. Ces libertés sont naturelles et même nécessaires dans les langues non encore fixées.

Généralement, après le verbe *di*, dire, on emploie le mot *konsa*, qui peut être considéré, dans certains cas, comme l'équivalent de *que*. Mais l'emploi n'en est pas de rigueur, et même on doit l'éviter avant *oui* et *non*. Exemple : je lui ai dit *qu'*il devait venir nous voir, il m'a dit *que* oui ; *mo di li konsa li té-divet vini wè nu*, *li di mo wi*.

Du participe

Le participe présent, ou gérondif, le seul qui existe en créole, n'a en créole aucune propriété autre que celles de l'adjectif, si ce n'est d'exprimer l'idée de temps présent. Ainsi, *ka-manti*, mentant, exprime la même idée que *mantò*, menteur, sauf la nuance du temps.

Quant au participe passé, les mots qui semblent le représenter en créole ne sont que des adjectifs verbaux qui expriment une action subie antérieurement, mais qui ne sauraient être employés

comme participe à la conjugaison d'un verbe passif.

De l'adverbe

L'adverbe est un mot qui joue auprès du verbe, et quelquefois auprès de l'adjectif, un rôle analogue à celui de l'adjectif auprès du substantif. Dans le créole de Cayenne, un grand nombre de mots s'emploient tantôt comme adverbes, tantôt comme adjectifs, selon les besoins de la phrase. On est donc obligé de les classer à la fois dans chacune de ces deux parties du discours. C'est une conséquence de l'invariabilité de l'adjectif créole.

On classe d'ordinaire parmi les adverbes les mots *oui* et *non*. Si la présente notice ne devait pas être concise et uniquement consacrée au patois nègre, j'aurais saisi cette occasion pour démontrer que ces mots composent, avec le mot *si*, une véritable partie du discours. Mais ce n'en est pas le moment.

La plupart des adverbes créoles sont identiques aux adverbes français, et se forment généralement aussi en ajoutant *man* à l'adjectif dont ils dérivent. Ils sont tantôt simples, tantôt composés, et très fréquemment des adverbes français composés, ou même de véritables phrases adverbiales employées en créole avec leur forme primitive, ne pouvant s'écrire qu'en un seul mot, attendu que leurs élé-

ments séparés n'auraient plus en créole la forme et le sens qu'ils ont en français. Exemple : *konsa* signifiant *ainsi*, vient évidemment de *comme cela*. Or, en créole, *comme cela* se dirait *ku sa*. De même *ès*, avant une interrogation, vient de *est-ce que*. Or, en créole, *que* se retranche d'habitude et ne s'emploie, dans des cas fort rares, que sous la forme de *ki*. D'autre part, *est* et *ce* se traduisant l'un et l'autre par *sa*, on aurait *sa sa ki* pour *est-ce que*, expression qui ferait amphibologie avec *c'est cela qué*. *C'est que* est dans le même cas : on dit *sèk* adverbe pour *c'est que*.

Par contre, les adverbes les plus employés en français n'ont parfois pas d'équivalents simples en créole. Ainsi, *ailleurs* se traduit par *là un' ot koté*, et *davantage* par *pi-boku*.

Mieux se rend également par *pi-byen* au *pi-ben;* mais *tant mieux* ne fait qu'un mot et se dit *tammyé*.

L'adverbe *pis* s'exprime par *pi-mal*, et *tant pis* par *tampi*.

Le comparatif et le superlatif se forment, pour l'adverbe créole, de la même manière que pour l'adjectif.

Remarque sur l'adverbe *trop*. — Cet adverbe, qui s'exprime en créole par le même mot qu'en

français, a deux formes. On le place soit avant, soit après le mot qu'il modifie ou détermine.

Dans le premier cas, il subit une élision et perd *toujours* sa dernière lettre. Exemple : il est trop noir, *li tro' nwè*.

Dans le second cas, il ne subit jamais l'élision et conserve le *p*, que l'on fait sentir dans la prononciation. Exemple : il est trop noir, *li nwè trop*.

De la préposition

Les prépositions forment une partie du discours qui a une importance capitale en créole, bien que le nombre et la valeur de ces particules n'y aient pas encore atteint le degré de perfection indispensable à la précision et à la clarté, dans un langage essentiellement particulaire et ennemi de la variation désinentielle. Tout l'avenir de cet idiome, s'il a un avenir, est dans un bon système d'adverbes et de prépositions; car ces deux particules se confondent souvent. Parfois l'adverbe n'est qu'une préposition à complément sous-entendu. Exemple : voilà la table; mettez la nappe *dessus*. *Mé tab-la; mété nap-la* LASU. Il est évident ici que *dessus* signifie *sur elle*. En créole l'analogie est encore plus évidente, *lasu* signifiant aussi bien *sur* que *dessus*. D'autres fois, le même mot devient prépo-

sition ou reste adverbe, selon qu'on lui donne un complément ou qu'on l'emploie seul.

Avec le temps, et si la nécessité d'exprimer des pensées plus complexes et plus claires ne les poussent pas à employer le français, de préférence au créole, les nègres seront forcés d'augmenter et de perfectionner beaucoup leurs prépositions.

Voici quelques-unes des plus usitées actuellement. Elles sont mises dans l'ordre alphabétique.

Alantu, autour de. *An*, en; ne s'emploie que pour exprimer la matière d'une chose : *an bwa*, en bois. *Amba*, sous. *Avan*, avant. *Bay*, à; mais seulement quand *à* est l'expression de la dation, de la transmission. *Déyè*, derrière ; *dipi*, depuis, dès, à dater de. *Divan*, devant. *Juk*, jusqu'à.

Ké, avec. Cette préposition remplace *toujours* la copulative française *et*, quand cette dernière peut être remplacée par *avec* sans que le sens de la phrase soit altéré.

Là, chez. Ce mot prend un accent orthographique pour le distinguer de l'article *la*. Il signifie, en outre, *dans* ou *à*, lorsque *à* exprime la situation ou l'acheminement vers un lieu. Exemple : il dort *dans* sa chambre, *li ka-dromi* LA *so chamb*; il va *à* la campagne, *li k'alé* LA *bitachon*. Néanmoins, devant les noms propres, il se supprime quelque-

fois. Exemple : allez-vous *à* Cayenne?... ***Es u k'alé Kayenn?...***

Lamitan, au milieu de, parmi. ***Landan***, dans. ***Lasu***, sur. ***Magré***, malgré. ***Mé***, voici, voilà; me voici : *mé mo*. ***Pandan***, pendant, durant. ***Palasu***, au-dessus de, par-dessus. ***Proch***, ***koté***, *òbò*, près de. ***Pu***, pour. ***San***, sans. ***Silon***, selon. ***Vizavi***, vis-à-vis.

Wéti?... où est? où sont?

De la conjonction

Les conjonctions ne forment pas, comme les interjections, une des richesses du langage des noirs de Cayenne. Ces mots sont peu nombreux. On en connaît les fonctions, qui sont les mêmes dans tous les idiomes. Je ferai observer ici qu'avec un langage si peu maniable, aussi pauvre que le créole, le besoin de clarté est ce qui domine dans l'emploi des mots. C'est, du reste, comme l'a fort bien dit M. Scipio du Roure, le premier effort des langues qui naissent : elles visent d'abord à la clarté, puis à la concision, ensuite à l'élégance et enfin à l'harmonie. Aussi le nègre, entraîné par cet instinct, coupe-t-il ses phrases par tronçons très courts, séparés par des repos absolus. De là peu de conjonctions. L'époque du discours à périodes de longue haleine n'est pas encore venue pour le créole.

Les plus usitées des conjonctions créoles sont les suivantes :

Ké, qui s'emploie pour *et* toutes les fois que cette copulative signifie *avec*, *en société de*, et uniquement dans ce cas.

Épi, ou simplement *é*, qui remplace la précédente conjonction dans les autres acceptions de *et*.

Atò, qui signifie *alors*, mais toujours avec la valeur conjonctive et non comme adverbe de temps. Dans ce dernier cas, *alors* se traduirait par *lò* ou *alò*.

Ku s'emploie pour *comme*. Exemple : comme je sortais, *ku mo téka-soti*.

Dabò, d'abord, puisque ; *pis*, puisque ; *putan*, pourtant ; *don*, donc ; *uben*, ou, ou bien ; *purvik*, pourvu que ; *sinon*, sinon ; *si*, si.

De l'interjection

L'interjection est la plus riche et la plus séduisante partie de ce langage, si pauvre sous d'autres rapports. Plusieurs motifs ont contribué à amener ce résultat. C'est d'abord l'indolence naturelle aux populations équatoriales qui les poussent à exprimer leurs sensations ou leurs sentiments par de simples exclamations, ayant la valeur d'une phrase entière. C'est ensuite la difficulté de nuancer les impressions au moyen des éléments si pauvres du dis-

cours, difficulté à laquelle on échappe en ayant une interjection pour chaque nuance. C'est enfin le génie spécial des nègres des colonies, qui aiment le sous-entendu et qui cherchent toujours à faire deviner une malice derrière un mot, un geste ou un regard.

Rien n'est curieux et rien n'est difficile à surprendre, pour un Européen, comme certaines conversations entre des noirs qui ne veulent pas être compris des blancs en présence de qui ils se trouvent. On saisit çà et là un clin-d'œil, un geste, un petit mot étouffé, et, au moment où l'on s'y attend le moins, l'un des acteurs, au nom de tous, vous propose ou vous annonce quelque chose. Ou bien encore, le groupe se met tout à coup à rire, sans qu'on sache pourquoi. Il faut le reconnaître, hélas, les trois quarts du temps, le blanc étonné est lui-même la cause de ce rire. Un des nègres a laissé échapper, bien bas, un mot, un seul mot, presque toujours une exclamation. Mais ce mot contient toute une satire contre le fils de Japhet.

Malheureusement pour celui qui veut écrire en créole, la nuance de l'interjection est autant dans l'intonation des mots, souvent identiques, que dans la différence des expressions employées. Ceci est poussé à un tel degré de raffinement, qu'il

existe trois mots du dialecte guyanais signifiant *oui*, *non* et *peu importe*, c'est-à-dire toutes les solutions qu'on puisse donner à une question, et entre lesquels une oreille européenne est incapable de saisir une différence lorsque les nègres les prononcent négligemment, du gosier ou sans ouvrir la bouche, comme ils le font souvent. Ces mots sont : *enhen*, oui ; *hen-hen*, non, et *ohóo*, peu importe. (41)

L'exclamation fondamentale du créole de Cayenne c'est : *mo manman!* ma mère ! ou bien encore, quand on veut y mettre plus d'énergie : *mo manman ki fè mo lasu latè!... ki fè mo là pèi blang!* Ma mère qui m'avez mis au monde !... ma mère qui m'avez mis au monde au pays des blancs ! Cette exclamation exprime généralement toute espèce d'étonnement, de difficulté ou d'embarras. Nous allons en donner quelques autres, et, comme la signification a besoin d'en être bien précisée, nous les expliquerons avec quelque détail.

Ago, pardon. Terme d'excuse.

Ay!... ou *way!...* exprime la douleur, le regret modéré, sert à traduire les mots *hélas!* ou *ah!* du français.

Ayayay!... ou *wayayay!...* exclamation de douleur violente.

Ayô!... Admiration d'un objet petit, mignon et d'une grande perfection de détails.

Awa!... bah! laissez-donc, c'est absurde!.. comment peut-on admettre cela!

En?... plait-il?

Eti!... Mot que l'on emploie pour répondre quand on s'entend appeler de loin.

Fwong!... Exclamation de menace : *fwong!... mo kokes!...* attends, gredin!

Ha!... Etonnement badin et familier.

Hen!... (l'*h* bien accentuée). Etonnement mêlé d'un grain d'indignation : est-ce possible!... qui l'aurait cru!... j'en suis confondu!

Jamen!... Sorte de serment : je vous le jure!... le ciel m'en est témoin.

Kiséti!... Regret, résignation : hélas! c'est en pure perte!

Manfu!... je m'en moque!... (Cette expression est assez malséante.)

O, signe du vocatif, se place *toujours* après le nom.

Exemple : ô homme! *wom-ô!*

Uy!... uyuyuy!... bigre!... diable!... je ne m'attendais pas à cela ; que va-t-il arriver!...

Wi, mis devant le mot *wom*, homme, signifie vraiment, je vous l'affirme!

Wiwa!... ouais!... vraiment!... vous me la baillez belle.

Observation. — En créole, la politesse exige, pour la plupart des interjections, que l'on mette le nom de la personne à qui on s'adresse après cette interjection. Exemple : plaît-il, ma mère? *en manman?...* je vous le jure, mon cher; *jamen, mo chè.*

IV

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ainsi qu'on a pu en juger en lisant cette notice, le langage créole est un idiome en voie de formation. Il est même assez rapproché de son origine, et, comme ses progrès ont été lents à cause des idées et des besoins extrêmement restreints des populations ignorantes qui s'en servent, il n'offre que des ressources complétement insuffisantes à l'expression de la pensée. Les idées nobles et surtout les idées abstraites s'y formulent très difficilement. Les nuances du langage, lorsqu'elles sont un peu délicates ou subtiles, sont presque impossible à faire ressortir. Enfin, l'absence absolue du verbe passif, ainsi que du mode optatif ou subjonctif, y produit une gêne extrême quand il s'agit de tra-

duire du français en créole. Ainsi j'ai parfois essayé de traduire le *Pater* en créole. Dès la deuxième phrase : « Que votre nom soit sanctifié, » j'étais arrêté. Il est impossible d'être littéral en formulant cette pensée; on ne peut s'en tirer qu'en disant : « Faites que nous sanctifions votre nom. » *Fè nu sanktifyé u non*. Je n'ignore pas que les nègres prient en disant : *vot' nom souet sanctifié*; mais c'est du français mal prononcé, ce n'est pas du créole.

Ces entraves font du créole un langage extrêmement pauvre.

En revanche, comme c'est le propre des langues qui naissent d'être naïves; comme, d'autre part, le nègre est essentiellement enfantin et jovial, le patois créole abonde en expressions gaies, en proverbes, en métaphores qui cachent presque toujours une malice. Il présente en outre fréquemment des ellipses tellement fortes, qu'il faut les expliquer pour les traduire. Ainsi la phrase suivante : *li té-g'en un buch!... grémési zoré*, se rendrait mot à mot par celle-ci : elle avait une bouche!..... merci les oreilles. Mais elle signifie : sa bouche était si grande qu'on pouvait remercier ses oreilles d'être là, pour en arrêter les deux côtés quand elle riait. Autre exemple : *si u té-wèso nen*!... *bek jako*

mantò. Littéralement : si vous aviez vu son nez!... bec de perroquet a menti. Sens complet : si vous aviez vu quel nez elle avait!... c'est à ce point que le bec du perroquet a menti s'il se dit plus crochu.

Chose remarquable ! les nuances, qui font défaut en créole dans les éléments de phrase, sont beaucoup plus marquées dans les interjections créoles que dans les françaises. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'exclamation admirative *ayò!*... est tellement précise dans sa signification et implique tellemont l'idée d'une délicate et mignonne perfection, que si quelqu'un l'employait en admirant un objet monumental et grandiose, il ferait infailliblement rire ses auditeurs nègres.

Il serait peut-être nécessaire de parler ici des idiotismes créoles. Le temps et l'espace nous manquent pour entrer dans de grands détails à ce sujet. Qu'il nous suffise d'en signaler deux d'un usage très fréquent.

1° Pour exprimer l'abondance, l'énergie, l'excès, comme dans les phrases suivantes : « il versait des torrents de larmes, — il se sauva à toutes jambes, » les nègres emploient la tournure suivante : c'est deux pleurer qu'il pleurait!... c'est deux sauver qu'il se sauva!... *sa dé kriè li téka-kriè!... sa dé kuri li pran kuri!*

2° Quand ils donnent l'explication d'un fait ou qu'ils répondent à une question, ils redoublent presque toujours le verbe, comme dans l'exemple suivant : « pourquoi cet enfant pleure-t-il?... c'est qu'on le baigne. » *Pa kisa piti mun la ka-krié?... sa lavé yé ka-lavé li.* Littéralement : c'est baigner qu'on le baigne.

Une observation qu'il est indispensable de faire, c'est que le dialecte des anciens esclaves, comme tout ce qui se réorganise avec les débris d'une chose qui se corrompt, entraîne avec lui dans ses débuts quelques parcelles de cette corruption. Il est mélangé de mots, ou plutôt de membres de phrases françaises, qui sont, à la vérité, comprises de ceux qui s'en servent ; mais ne sont pas logiquement analysables, en les comparant à l'ensemble du langage. C'est tout simplement du français corrompu. Un idiome ne se trouve pas subitement parfait, et avec le temps les expressions de ce genre qu'il emploie se modifient ou disparaissent. Ce sont, la plupart du temps, des formules adverbiales ou prépositives qui, dans ce cas, peuvent à la rigueur être considérées comme de véritables prépositions, ou adverbes ne faisant chacun qu'un seul mot. Ainsi les expressions : tout à l'heure, tous les jours, peut-être, au fur et à mesure, en France,

se traduisent en créole par des mots que nous devons écrire d'une seule pièce. *Titalò, tuléju, pitèt, fitémizu, anfrans.* (Cette dernière expression, pour être la reproduction logique du français, devrait être : *là Frans.)* Mais quand ces formules ne sont employées ni comme particules, ni comme substantifs simples; qu'elles ont un sens complexe, exprimé par des mots étrangers au créole usuel, alors, il faut se garder de les employer en faisant des essais littéraires. Je ne crains donc pas de signaler comme une faute cette phrase de la fable *Tig ké piti muton*, qu'on lira dans cet opuscule : *ki sa pa puvé-t-être* : que cela ne peut pas être. Attendu que *être* n'est pas créole et que le *t* euphonique n'est qu'une réminiscence orthographique du français.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de l'idiome des nègres, on observe des tendances générales qui ne sont que l'empreinte des dispositions et des facultés organiques de ceux qui l'ont construit en essayant de parler français. Je me rappelle une remarquable expression de M. Littré au sujet du français primitif : « C'est, dit cet académicien, du latin prononcé par des bouches gauloises.» Eh bien ! le créole est du français prononcé par des bouches africaines. C'est, en effet, la difficulté de prononciation, plus

encore peut-être que celle de la grammaire, qui désorganise les langages et en fait fabriquer de nouveaux avec les mêmes matériaux.

Parmi les choses qui gênent le nègre dans sa prononciation, l'*r* final tient le premier rang. Il a disparu du créole à la fin de tous les mots et de presque toutes les syllabes non terminales. Exemple : tard, fer, finir, fort, dur : *ta*, *fè*, *fini*, *fò*, *du*.

Une autre tendance bien constatée des nègres, mais parfaitement inexplicable pour moi, c'est une disposition à intervertir les lettres ou les syllabes des mots qu'ils empruntent au français. Exemple : citrouille, *sutriy*. Lorsque cette tendance se combine avec l'horreur de l'*r* final, cela donne de bizarres résultats. Cercle, serpe, Omer (nom propre), fermer, écorcher, se disent : *srèk*, *srèp*, *Romè*, *fromen*, *kroché*.

Avant de terminer cette notice philologique sur le créole, il ne sera peut-être pas sans intérêt de chercher à se rendre compte de l'avenir de ce patois, si les circonstances venaient à favoriser son développement. C'est ce que nous essaierons de faire, mais très superficiellement.

Quand on examine les vieilles langues désinentielles, aux mots flexibles et variés, aux inversions fréquentes et harmonieuses, on s'aperçoit qu'elles

sont graduellement remplacées par des descendants aux formes de plus en plus invariables, de plus en plus raides; où la phrase, dans l'intérêt de la précision et de la clarté, est emprisonnée dans l'enveloppe inexorable de l'ordre logique.

Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur l'origine des langues contemporaines.

Après que le beau langage du Latium, qui s'était répandu sur l'Europe occidentale, à la suite des aigles romaines, eut succombé aux germes de mort que cette extension illimitée y introduisait fatalement, le français primitif, qui sortait de ses ruines, avait conservé des traces de désinences aux substantifs. Le cas direct et le cas oblique révélés par M. Raynouard, ou, si l'on aime mieux, le cas subjectif et le cas objectif y étaient employés, concurremment avec les prépositions. Mais ce vieux français, comme notre créole actuel, ne connaissait pas encore sa voie. Incertain, variable, cherchant instinctivement la clarté, il s'efforçait de préciser, de régulariser l'emploi des prépositions, et, peu à peu, l'utilité des cas désinentiels, souvent nuls à l'oreille, n'existant plus pour le vulgaire, la confusion se mit dans leur emploi. Dans les derniers auteurs qui s'en servirent, ils sont employés sans aucune apparence de discernement.

Comme le nègre d'Oyak ou de la Comté, (42) le bourgeois du moyen-âge vivait dans une douce indifférence des règles de la grammaire. D'un autre côté, le besoin de méthode et de clarté le poussait à son insu à se défaire d'une distinction à laquelle il ne comprenait plus rien. Lorsque le langage français, ainsi que ses sœurs les langues néo-latines, fut devenu une langue mûre et fixée, les cas avaient complétement disparu. L'emploi de la préposition, avec un sens rigoureux et précis, devint alors une condition fondamentale de l'expression de la pensée.

Néanmoins, les quatre belles langues, filles du latin, qui se partagent le sud de l'Europe et, sans doute, leur sœur du Danube avec elles, ont, en perdant l'usage du cas, conservé la variabilité en genre, en nombre et en personne, des articles, des substantifs, des adjectifs et des pronoms. En outre, leur verbe, quoique ayant admis l'usage des auxiliaires, qui remplissent auprès de lui un emploi comparable à celui des prépositions auprès des substantifs, leur verbe, dis-je, a gardé cependant un certain nombre de désinences exprimant les personnes, les temps et les nombres.

Voilà donc un premier pas, dans cette tendance vers l'invariabilité qui se manifeste chez les idiomes fils des langues désinentielles.

Plus tard, le français des compagnons de Guillaume le Conquérant, s'unissant à la langue des Saxons de Harold, donna naissance à ce vigoureux métis qui est devenu l'anglais actuel. Ce langage, bâtard comme le conquérant qui l'a fait naître, est d'une énergique simplicité. Puissant et envahisseur comme Guillaume, il se parle aujourd'hui sur tous les points du globe. Il n'a conservé, en fait de désinence, que l'*s* au pluriel des substantifs et au cas possessif, un très petit nombre de variations dans le verbe, où presque tout s'exprime par de nombreux auxiliaires, et, enfin, un pronom différent pour chaque genre, au singulier seulement. Tout le reste est invariable, article, adjectif, etc. Les prépositions y ont pris une importance sans exemple dans les langues latines, surtout pour modifier le sens des verbes. Elles remplissent alors un rôle mixte qui tient autant des fonctions de l'adverbe que de celles de la préposition.

L'anglais nous présente la seconde génération du latin. La tendance à l'invariabilité se dessine de plus en plus.

Maintenant, voici un langage tout récent dont le français est la base, mais dans lequel un résidu confus d'anglais, de portugais et surtout de dialectes africains incultes et sauvages est venu déterminer

une invariabilité presque absolue. C'est le créole, bizarre altération du français, qui s'est désorganisé au contact de ces éléments étranges et qui essaye de refleurir sous une forme nouvelle.

Sans doute on ne saurait mettre en parallèle avec les langues de l'Europe ce patois rudimentaire qui ne sortira probablement jamais de sa phase actuelle; mais, de même qu'un observateur attentif discerne dans l'enfant au maillot les principaux traits de l'homme qu'il doit être un jour, si Dieu lui prête vie, de même le philologue patient et exercé peut déterminer, à peu près, quel est l'idéal vers lequel le génie du créole actuel dirigerait ce patois, si Dieu le destinait à devenir une langue.

Ainsi le créole s'est débarrassé complétement de la variabilité désinentielle dans toutes les parties du discours. L'article et le pronom sont invariables et uniques pour les deux genres. Ces deux espèces de mots, et quelquefois le substantif au vocatif, ont cependant une forme plurielle; mais, en réalité, le pronom seul prend la marque du nombre, le substantif et l'adjectif ne l'exprimant que par l'apposition d'un pronom pluriel. C'est là, avec quelques temps de verbes irréguliers qui varient, les seules et uniques traces que l'on retrouve

des inombrables et harmonieuses désinences du grec et du latin.

Il est donc permis de prédire que si le créole devenait une langue sérieuse un jour, il aurait les inconvénients et les avantages d'un idiome encadré dans de nombreuses prépositions et des particules d'un emploi aussi inflexible que rigoureux. La phrase y serait courte, rigide, mais claire et peut-être imagée; car la hardiesse de certaines de ses métaphores révèle pour l'avenir une grande disposition à la poésie. L'emploi des figures serait même indispensable pour donner à ses tours de phrases, toujours identiques, un agrément capable de compenser l'absence de variété et d'inversions. Une grammaire simple et facile (mais qui serait certainement plus compliquée que les ébauches de règle qui se dessinent dans l'étal actuel du créole) en donnerait la clef en quelques pages. Les prépositions et les particules modificatives y abonderaient; mais c'est surtout dans l'emploi de ces petits mots que les règles seraient sévères et précises. En se mûrissant, le créole en aurait acquis un grand nombre qui lui font aujourd'hui défaut, et qui ne pourraient avoir toute leur utilité qu'après avoir reçu une signification et un rôle nettement précisés par l'usage et les monuments littéraires.

En un mot, parmi les langues qu'il m'a été permis d'étudier, le créole m'a paru la plus haute expression du *système particulaire*, comme la langue d'Homère est ce que j'ai vu de plus complet dans le *système désinentiel*.

C'est donc à fixer l'emploi des particules, à développer le nombre et les nuances des prépositions, de manière à donner des ressources à l'expression difficile de la pensée, que doivent tendre les efforts des personnes qui s'essayent à manier le créole. Elles doivent également éliminer avec soin les mots corrompus qui ne sont pas logiquement analysables en créole. Les nègres les emploient quelquefois, mais ils n'ont l'idée de s'en servir et ne les comprennent que parce qu'ils comprennent le français.

Quoi qu'il en soit, les efforts individuels de quelques amateurs de philologie ou de quelques créoles pour qui le patois du pays a du charme, ne peuvent être que d'une influence bien faible sur l'avenir de l'idiome de nos colonies. On peut leur indiquer le sentier où ils doivent se tenir ; mais le développement d'une langue ne peut se produire qu'avec le développement d'un peuple. Le perfectionnement du langage n'est qu'une branche de cet ensemble de perfectionnements appelé civilisation. Or, où est le peuple entièrement composé de gens parlant

créole qui puisse se développer et se perfectionner, à l'heure qu'il est? Nulle part, pas même à Haïti, où l'on paraît mettre une médiocre ardeur à marcher dans les voies de la civilisation.

Ce petit ouvrage n'est donc qu'un travail de pure récréation, et celui qui l'a écrit se réjouirait sincèrement d'y avoir consacré quelques heures de loisir, s'il était certain qu'en le feuilletant, le lecteur y trouverait le plaisir qu'il a éprouvé lui-même en rassemblant, étudiant, coordonnant les matériaux qui le composent.

FIN DE LA NOTICE GRAMMATICALE

NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

ALFRED DE ST-QUENTIN

NOTES ET COMMENTAIRES

NOTE *a* (page XI)

Lorsque l'on étudie la carte de l'Amérique du Sud, on est frappé des proportions grandioses que prennent, dans ces contrées, les phénomènes géologiques. Les montagnes du Brésil, les Andes et la chaîne qui s'en détache vers l'Est pour aboutir au golfe du Mexique, près de Caracas, forment comme un cirque de plus de 2,000 lieues de développement, qui embrasse les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque. A partir de Caracas, la chaîne de l'Est s'immerge et ne montre plus que ses sommets, qui constituent la ligne des Antilles. Cet immense soulèvement a pour bases les calcaires ; les volcans en ignition y sont très nombreux, les tremblements de terre y sont fréquents et terribles. Le massif isolé de la Guyane jouit, au contraire, sous ce rapport, d'une sécurité que rien n'est venu troubler jusqu'ici. Cela tient à une constitution géologique essentiellement différente; elle présente trois formations tranchées que l'on peut classer comme suit :

1° Roches primitives (quartz pur, granites, gneiss, dio-

rites, leptinites, etc.), qui forment l'ossature, la charpente du sol, à la surface duquel elles font souvent saillie, mais par masses circonscrites;

2° Une roche de formation postérieure connue sous le nom de limonite, qui recouvre immédiatement les premières formations, sans que l'on rencontre de couches tertiaires et de transition;

3° Enfin, les argiles, les terres végétales, les amas de sables et de marnes, les dépôts lacustres, les alluvions, etc.

Partout le calcaire, même sous forme de madrépores et de dépôts coquillers importants, fait défaut à la Guyane.

NOTE *b* (page XIII)

Pour que ce tableau *vrai* se retrouve identiquement reproduit avec la couleur locale dans les conceptions fantastiques de V. Hugo, il n'y a que quelques noms de *monstres* à changer.

Là, dans une ombre non frayée,
Grondent le tigre ensanglanté
. . . . . .
Et le léopard tacheté.

Là des monstres de toute forme
Rampent : « l'alligator » rêvant,
Le noir « tapir » au ventre énorme
Et le boa vaste et difforme
Qui semble un tronc d'arbre vivant.

L'orfraie aux paupières vermeilles,
Le serpent, le singe méchant
Siffient comme un essaim d'abeilles.

Là vit la sauvage famille
Qui glapit, bourdonne et mugit.

Le bois entier luit et fourmille.
Sous chaque buisson un œil brille,
Dans chaque antre une voix rugit.
(V. Hugo, *Orientales*, 27.)

NOTE *c* (page XIII)

Le conflit auquel il est fait allusion remonte, comme on le voit, à 159 ans. Pendant cette longue période, le Portugal et le Brésil ont montré une persévérance et une ténacité qui n'ont été égalées que par notre insouciance. L'on n'avait pas fait un pas vers une solution quelconque, lorsque, en 1850, étant commandant du génie à Cayenne, je fus chargé de rédiger un mémoire sur cette interminable question, et je l'adressai la même année au département de la marine. En 1853, le gouvernement impérial proposa au Brésil d'ouvrir des conférences pour l'interprétation des articles du traité d'Utrecht concernant les limites de la Guyane. Ces conférences s'ouvrirent, en 1856, entre M. le comte de Butenval, plénipotentiaire français, et M. le vicomte de l'Uruguay, plénipotentiaire brésilien. Les protocoles en ont été publiés et démontrent que ce fut un véritable tournois, dans lequel furent déployées de part et d'autre toutes les ressources de l'érudition la plus profonde et de la diplomatie la plus habile. L'avantage resta en dernière analyse au diplomate français ; car, pressé par des arguments serrés et irréfutables, le représentant du Brésil arriva, de concession en concession, à admettre l'abandon à la France d'une quarantaine de lieues du littoral. Mais c'était encore insuffisant, et la convention à intervenir pour la *fixation des limites entre la Guyane et le Brésil* retomba dans les limbes diplomatiques. Toutefois, les résultats obtenus sont

importants. La question est étudiée; les concessions consenties lui ont fait faire un grand pas. Cependant, un savant Brésilien, M. Gaëtano da Silva, l'a reprise en sous-œuvre pour la ramener à son point de départ, dans deux volumes grand in-8° publiés en 1861. (Paris, imprimerie de Martinet.)

Mon mémoire de 1850 a été publié *in extenso* par le département de la marine dans la *Revue coloniale* d'août et septembre 1858. Il m'a valu, de la part de M. le ministre plénipotentiaire comte de Butenval, des témoignages flatteurs pour lesquels je me plais à consigner ici l'expression de ma gratitude.

Dès 1731, mon bisaïeul maternel, le chev^r Z. A. d'Audiffrédi, avait été chargé d'explorer le littoral litigieux et de rédiger un rapport qui est cité avec éloges dans les mémoires de l'Institut (frimaire an VI, *Sciences morales et politiques*, p. 15). Son fils le chev^r M. A. d'Audiffrédi, mon aïeul, capitaine d'infanterie et ingénieur hydrographe comme son père, s'occupa aussi de la question, leva une excellente carte de la rivière d'Oyapock. *(Mémoires du géographe Mentelle.)* Il parlait tous les dialectes indiens. Le savant M. G. da Silva cite et discute le rapport de J. A. d'Audiffredi dans 12 des paragraphes numérotés de son livre, et combat mon argumentation dans 75 autres paragraphes. S'il avait connu ma filiation, il n'aurait pas manqué d'en déduire la preuve de l'ambition héréditaire et obstinée qui pousse les colons de Cayenne vers l'Amazone. Je ne saurais, d'ailleurs, trop me louer de l'estime avec laquelle il parle toujours de mon travail dans son œuvre ; il a eu la courtoisie de venir lui-même, dans le temps, m'en offrir un exemplaire à Versailles.

NOTE *d* (page XVIII)

L'histoire de l'or à la Guyane commence par la fable fameuse de l'Eldorado. On a cru, en 1855, qu'elle allait devenir une réalité : on venait de découvrir des alluvions aurifères réellement assez riches pour rémunérer une exploitation conduite sagement et sur une échelle modeste. Mais l'enthousiasme était à son comble ; il se forma sur place une grande Compagnie d'exploitation au capital de 2 millions de francs dont le quart fut versé. Les *grandes Compagnies* sont un des fléaux chroniques de la Guyane. Malgré l'adjonction de capitalistes français, qui souscrivirent aussi pour 2 millions, les actionnaires ne reçurent jamais aucun dividende, et, en 1868, on procéda à une liquidation, au moyen de laquelle ils rentrèrent dans environ 10 pour 100 du capital versé douze ans auparavant.

Les exploitations actuelles produisent à peu près 60 kilogrammes d'or par an. Si la Guyane se peuplait, on trouverait probalement de riches mines dans les montagnes aujourd'hui désertes de l'intérieur.

NOTE *e* (page XXII)

Lorsque j'ai quitté la Guyane, en 1857, le Code local comptait déjà 30 volumes publiés depuis 1819. Il doit en comprendre aujourd'hui plus de 40.

NOTE *f* (page XXIV)

Ces renseignements sont extraits de l'excellent recueil publié en Angleterre sous le titre de *Whitaker's Almanack for 1872*.

NOTE *g* (page XXVII)

« La prospérité de Saint-Domingue, de la Guadeloupe, de la Martinique, des îles de France et de Bourbon.., fit oublier trop facilement à la France le lugubre épisode de la Guyane, cette terre aux tragiques destinées. »

(H. Martin, t. XVI, p. 235, 1763-1768).

NOTE *h* (page XXXI)

C'est sous la domination des douze seigneurs que la race noire fit sa première apparition dans notre Guyane. On avait arrêté un forban français qui, dans une petite barque armée d'une quinzaine de bandits de toutes les nations, suivait les côtes en cherchant fortune. Il se trouvait à bord 14 nègres esclaves enlevés à Pernambuco sur un établissement portugais. Ils furent saisis avec le reste. L'un d'eux, homme athlétique, hideux et sans nez, fut désigné pour exécuter Isambert. Il lui trancha la tête avec une serpe en disant d'une voix solennelle : « *Al nombre de Dios!* (Au nom de Dieu !) »

NOTE *i* (page XXXII)

On se fait en général, en France, une très fausse idée de ce que l'on appelait alors des *flibustiers*, et on les confond presque avec des pirates. Bien qu'ils ne fussent pas précisément des modèles de vertu, ils n'étaient, en somme, pas autre chose que ce que l'on nommait des *corsaires* dans les guerres maritimes modernes. Ils étaient non seulement reconnus, mais encouragés et protégés par le gouvernement. Leur intrépidité proverbiale leur a fait accomplir des exploits presque fantastiques. Ceux qui s'arrêtèrent à Cayenne étaient partis de Saint-Domingue,

avaient forcé le passage à travers l'isthme de Panama en livrant deux combats aux Espagnols. Ils avaient rançonné toutes les côtes de la mer du Sud et enlevé un galion. Ils regagnaient le golfe du Mexique après avoir franchi le détroit de Magellan.

NOTE *j* (page XXXIII)

La carrière de M. de la Barre a été des plus singulières. Il débuta dans la magistrature et fut successivement conseiller au Parlement et maître des requêtes. Puis il fut nommé intendant du Bourbonnais. Devenu l'un des principaux promoteurs de la Compagnie des Indes occidentales, le roi, en l'envoyant dans les colonies comme son lieutenant général, le revêtit du grade de capitaine de vaisseau. La Barre prit à cœur sa nouvelle carrière, devint un excellent marin et se distingua dans plusieurs batailles navales.

NOTE *k* (page XXXIV)

On réunissait alors bien des fonctions dans les mêmes mains. M. de Milhau, dans ses mémoires, en cite un exemple singulier. « Le sieur Tixier, dit-il, occupe la place de procureur général, et avec elle celle d'écrivain du roi, de trésorier des troupes et de garde-magasin. Elles paraîtraient incompatibles dans un autre homme; mais il sait les exercer toutes à la fois, et d'une manière qui ne le fatigue point. »

NOTE *l* (page XXXIV)

Ce conseil fut constitué par lettres-patentes de 1703. Un mémoire de l'ordonnateur d'Albon nous fait connaître sa composition en 1707 : à d'Orvilliers, gouverneur,

président ; d'Albon, ordonnateur; de la Motte-Aigron, lieutenant du roi; Tixier, procureur général; plus huit habitants conseillers : MM. Le Roux, Jouneau, de Monsigot, Dufour, Le Picard, de Macaye, Jeauffret et Courant. Bien que les fonctions de conseiller fussent gratuites, elles étaient fort recherchées. Le Père Labat explique pourquoi. « Les conseillers siégent l'épée au côté, parce qu'ils sont tous gens d'épée; ainsi on peut dire qu'ils sont au poil et à la plume... Il ne faut pas s'attendre à trouver ici des jurisconsultes, mais des gens sages, désintéressés, d'une probité à toute épreuve, riches, etc. »

Plusieurs des noms qui figurent ci-dessus sont bien connus à Cayenne; mais celui du conseiller Le Roux, qui mourut en 1716 doyen du conseil, mérite une mention toute spéciale, parce qu'il fut une sorte de patriarche pour la colonie. Il était petit-fils du malheureux Le Roux de Royville, chef de l'expédition des douze seigneurs, assassiné en 1652 par ses associés. Il se maria trois fois et eut des enfants de ses trois femmes. Les deux dernières étaient des veuves (veuve de Kerckove et veuve Mettéreau), qui avaient des enfants du premier lit. Il en résulte que le nom de Le Roux, aujourd'hui éteint, figure dans les actes de presque toutes les anciennes familles du pays. Deux de ses filles épousèrent, l'une M. de Milhau, auteur de mémoires estimés sur Cayenne, l'autre, J. A. d'Audiffrédi, dont il est fait mention dans la note *c*.

Dans la liste des officiers de la garnison, à la même époque, on reconnaît aussi bien des noms devenus depuis lors créoles : de la Jard, Dunézat, Courant-Mahury, Rousseau-Saint-Philippe, d'Ecoublans, du Chassy, Gabaret et de Kerckove.

NOTE *m* (page XXXVI)

La dispersion des Indiens fut un véritable malheur; elle nous laissa en présence d'un immense obstacle : le désert. Il avait fallu que, pendant plus d'un siècle, les missionnaires jésuites déployassent l'habileté, la persévérance, la fermeté, l'abnégation et le dévouement absolus qui les caractérisent, pour captiver par la persuasion ces hommes d'une nature inerte et molle, mais subtilement rebelle, et pour fixer leurs peuplades errantes dans quelques bourgades, en les transformant en cultivateurs à peu près civilisés. Lorsqu'ils furent livrés subitement et sans frein moral à eux-mêmes, leurs vices originels, compliqués de ceux qu'ils contractèrent au contact des Européens, amenèrent la destruction spontanée et presque complète de leur race. On évalue aujourd'hui à 1,500, ou 1,800 le nombre des Indiens dispersés sur notre immense territoire. Cette évaluation est peut-être exagérée.

NOTE *n* (page XXXVII)

De ce nombre fut un brave officier canadien nommé Hertel de Cournoyer, dont les cinq frères avaient été tués dans la guerre contre les Anglais.

NOTE *o* (page XXXVIII)

Le médecin Bajon, qui a publié de bons mémoires sur Cayenne, et qui fut chargé du service médical à Approuague, décrit avec un soin minutieux les symptômes des maladies qu'il observa et le traitement qu'il fit suivre aux malades. Il a ensuite la candeur de dire : « En septembre, on nous envoya 300 Allemands, arrivés depuis peu de France. Il y avait à peine huit jours qu'ils étaien

descendus à terre, lorsque la maladie se déclara et devint si cruelle que, vers les premiers jours de novembre, il n'en restait que trois : l'un était infirmier et n'avait point eu la maladie; les deux autres étaient dans une convalescence de laquelle ils n'ont pu se rétablir. »

NOTE *p* (page XLI)

Voici la composition de l'Assemblée de 1777 :

GOUVERNEUR

M. de Fiedmond, brigadier des armées du roi.

ORDONNATEUR

M. Malouet.

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR

MM. de Macaye, procureur général.
de la Vallière, colonel.
Vallée, lieutenant-colonel.
Grousson, doyen.

CONSEILLERS TITULAIRES

MM. Patris. MM. Berthier.
Molère. Courant.

ASSESSEURS

MM. Arthur.
de Prépaud.
Vian.

GREFFIER

M. d'Outreville.

COMMANDANTS DE QUARTIERS

MM. de Préfontaine. MM. Néron de Morangiès.
Albanel de la Sablière. de Marcenay.
de Kerckove. Marot.
de Balzac.

DÉPUTÉS DES PAROISSES

MM. Tenguel.	MM. Brifaud.
Bourda.	de Clarac.
de Chambly.	Terrasson.
Robert.	Jubin.
de Fayolle.	Chr de Franqueville.
Domengé.	de la Fosse.
Descoum	Galvez.
Mettéreau.	Dimeau.

Le sieur Lafitte, greffier de l'Assemblée.

NOTE *q* (page XLII)

Ils proposaient de favoriser les mariages entre personnes de races blanche et indienne, et l'affranchissement des hommes de couleur, après leur avoir fait apprendre un métier.

NOTE *r* (page XLIV)

Un nouvel affranchi nègre ayant un certain pécule à sa disposition avait immédiatement songé à l'utiliser en *achetant un esclave*. Quand on lui fit comprendre combien son désir était en opposition avec la loi nouvelle, il s'écria tout désappointé : « Quelle ridicule liberté est cela ! Comment ! je ne peux pas acheter le moindre nègre pour travailler pour moi? *(Sa ki fouti liberté sa! Koumann! mo pa pouvé achté oun méchan nèg pou travay pou mo?)* »

Le mot est historique.

NOTE *s* (page XLV)

Les noirs marrons étaient réfugiés, au nombre de plus de 1,200, dans le haut de la rivière de la Comté. Ils y avaient formé quatre établissements dont le principal, Joli-bè, servait de capitale à Simon, leur grand chef,

homme intrépide et d'une force herculéenne. Il gouvernait avec le sombre despotisme du pays natal, et avait établi le culte du Dieu suprême africain Koumbi, ainsi que celui des idoles Bitou et Kachi, qu'il consultait avec grand appareil. Il avait prévu la réaction et organisé la défense. Il fallut, pour enlever et détruire ses établissements, une lutte sanglante et acharnée. Il fut, à la fin, pris et exécuté avec ses trois lieutenants, et ses sujets rentrèrent dans leurs anciens ateliers. Une bande établie sous un chef féroce nommé Adôme, dans le haut de la rivière de Tonnégrande, eut le même sort ; cependant un de ses lieutenants, nommé Pompée, mit encore en défaut, pendant deux ans, tous les détachements lancés à sa poursuite, résistant aux plus faibles, se retirant devant les autres. Enfin, à bout de ressources, il s'enfonça résolument dans les forêts, vers le centre montagneux de la Guyane, jusqu'à ce qu'il eût mis entre lui et les blancs une distance telle qu'il lui eût été impossible de retrouver ses propres traces. Ce ne fut que vingt-deux ans plus tard que le hasard fit découvrir l'établissement qu'il avait formé. Il fut pris et amené à Cayenne avec tout son monde, où l'on comptait plusieurs beaux jeunes gens nés dans les bois et qui n'avaient jamais vu de blancs. Condamné à mort comme chef de bande, il fut gracié à la prière de l'abbé Guillet, préfet apostolique, et de mon père, alors contrôleur colonial de la marine. Une circonstance assez singulière me fit connaître personnellement Pompée en 1824. J'assistais, en enfant curieux, à un tir à la cible; un jeune fantassin, qui avait assez bien placé sa balle, se retourna tout joyeux, et son regard ayant rencontré celui d'un vieux nègre à cheveux blancs, il lui dit en frappant sur son fusil : « Tu ne connais pas ça, toi, noiraud? Tu

n'en ferais pas autant? — *Si ou oulé m'a séyé* (si vous voulez j'essayerai), » répondit doucement le vieillard. On lui passa un fusil ; il visa attentivement et mis sa balle à peu près au point du centre, puis il découvrit son épaule, et se retournant vers le jeune soldat, il lui fit voir les cicatrices laissées par une balle qui l'avait traversée jadis. « Voyez, dit-il en créole, que je connais ça et que ça me connaît ! » Pendant que les soldats lui faisaient boire un verre de vin, en le regardant avec une sorte de respect : « *Papa*, lui dis-je, *sa kouman yé ka-plé ou?* (Bon père, comment vous appelle-t-on ?) — *Kouman, mèt Alfred*, répondit-il, en me regardant d'un air caressant, *ou pa konèt Pompée*? (Comment, maître Alfred, vous ne connaissez pas Pompée?) » Et il se perdit dans la foule. Je compris alors qu'il sût manier un fusil.

NOTE *t* (page XLV)

La Guyane partagea le sort de toutes nos colonies. Vers la même époque, l'amiral Villaret-Joyeuse, gouverneur de la Martinique, et le général Ernouf, gouverneur de la Guadeloupe, furent contraints de les rendre aux Anglais.

Malgré les colères de l'empereur et son désir non dissimulé d'une condamnation, Victor Hugues, traduit, suivant l'usage, devant une commission militaire pour rendre compte de sa conduite, fut acquitté à l'*unanimité*. Il prouva jusqu'à l'évidence que la perte de la colonie était due principalement à l'abandon dans lequel on l'avait laissée, au manque de moyens les plus indispensables de défense et surtout au système adopté par l'ennemi, d'affranchir tous les esclaves qui se rangeraient de son côté. Il succomba ainsi en 1809, parce qu'il fut attaqué avec l'arme qui l'avait fait triompher à la Guade-

loupe en 1794. Arrivé devant cette île, il l'a trouvé au pouvoir des Anglais. Il se fit jeter à terre à minuit avec tout ce qu'il put réunir de troupes de débarquement, environ 1,000 hommes, et enleva de vive force le fort Fleur-d'Épée, défendu par 1,200 Anglais. C'est de là qu'il lança dans l'île le décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviose an II.... « Les esclaves accoururent et les combats contre les Anglais commencèrent; lutte héroïque qui dura sept mois et au bout de laquelle les Anglais s'embarquèrent précipitamment, laissant derrière eux leur honneur à jamais souillé sur ces rivages. » *(Revue coloniale* de mars 1847.)

Les Portugais firent frapper, en mémoire de la prise de Cayenne, une médaille de grand module, qui fut distribuée à tous les militaires faisant partie du corps expéditionnaire. Elle était en argent pour les officiers et en bronze pour la troupe. Cette médaille et celle frappée sous Louis XIV, en mémoire de la reprise de Cayenne sur les Hollandais en 1776, constituent, avec deux monnaies locales de billon, toute la numismatique de la Guyane française.

NOTE *u* (page XLVI)

Je possède un mémoire portugais fort curieux sur ce projet. Il a été rédigé par M. da Costa, désembargador agravista (intendant général), et a été imprimé à Cayenne ou au Para, vers 1812.

La colonie courut un danger terrible lors de la révolte de la garnison portugaise, qui éclata dans la nuit du 5 au 6 mars 1811. Les principaux instigateurs étaient de sous-officiers et des soldats, métis de race indienne et noire, originaires de la province de Pernambuco. Ces

hommes jouaient du poignard pour le plus léger motif; d'autres, tout aussi féroces et aussi indisciplinés, étaient des Indiens tapouyes, levés à Macapa. Leur projet était d'assassiner leurs chefs et les colons français, de piller la ville et de gagner les colonies espagnoles, alors en insurrection, sur un grand navire négrier qui se trouvait dans le port, et dont l'équipage était de connivence avec eux. Un sergent nommé Barboza fit prévenir l'intendant da Costa, par l'intermédiaire d'une négresse nommée Ethélinte. Le colonel Barate, commandant des troupes, réunit les artilleurs et quelques soldats restés fidèles, et les insurgés furent mitraillés à leur sortie de la caserne. Le lendemain, quatre des plus coupables furent fusillés. Cayenne dut son salut à l'énergie du colonel Barate. Barboza fut nommé sous-lieutenant et envoyé dans une autre province; sans cette précaution il eût infailliblement été assassiné par les Tapouyes.

Je donne ici ces détails, que je tiens d'un témoin oculaire, parce qu'ils forment un épisode oublié ou peu connu de l'histoire de Cayenne.

NOTE v (page XLVII)

C'est à cette époque que remonte le projet d'un sieur Blanche, qui ne voulait introduire à la Guyane que des *individus riches et des paysans honnêtes*.

Catineau-Laroche y mettait moins de ménagements : en dix ans, il dirigeait sur la Guyane, 100,000 Européens. Il démontrait qu'après ces dix années, cette population aurait doublé, et que chaque immigrant jouirait de 150,000 livres de rentes !

Ces rêveries font sourire, mais on redevient sérieux en voyant essayer de mettre des idées analogues en pra-

tique à *Laussadelphie* sur le Passoura, et à la *nouvelle Angoulême* sur la Mana. Du reste, la ruine de ces établissements fut tellement prompte, qu'il en resterait à peine un souvenir, si la Mana ne se fût subitement transformée en un bourg intéressant et prospère, lorsqu'on y concentra, à la place des colons blancs, les noirs saisis à bord des négriers et affranchis sous le patronage du gouvernement.

On reste stupéfait en voyant, *en 1865*, reprendre en sous-œuvre les idées de M. de Laussat, et préconiser son projet dans un livre estimable à d'autres points de vue. (L. Rivière, *la Guyane française en 1865.)* L'auteur appuie son opinion d'une phrase poétique de Linnée, rêvant de palmiers dans les glaces de la Suède. Hélas ! quand se décidera-t-on à étudier les *faits* et non les théories et les opinions?

NOTE *x* (page XLVII)

J'ai vu débarquer en grande pompe, à Cayenne, les fils de l'Empire du Milieu. Un vieux colon, assez frondeur du reste, m'affirma alors que l'introduction à la Guyane de chacun de « *ces gredins-là* » coûtait 96,500 francs à l'Etat. Quelques années plus tard, j'ai retrouvé le dernier de ces pauvres gens au jardin botanique de l'hôpital de Rochefort, où il était employé à l'arrosage; on le classait aussi un peu parmi les objets de curiosité, car les Chinois étaient alors plus rares en France qu'aujourd'hui. Son squelette doit figurer depuis longtemps dans le musée anthropologique de l'hôpital.

NOTE *y* (page LII)

A cette époque, j'étais depuis quatorze ans chargé du

service du génie à la Guyane, et je me trouvais en congé à Paris. M. Ducos, ministre de la marine, réunit en conférence une quinzaine de personnes choisies parmi celles qu'il crut aptes à l'éclairer sur la question de transportation. Je fus appelé à faire partie de cette réunion. Croyant d'abord que le choix du lieu pouvait être modifié, je développai avec une conviction émue les opinions que je soutiens encore dans ce livre. J'eus donc le triste honneur d'annoncer toutes les difficultés devant lesquelles le projet devait échouer. Je fus écouté avec une incrédulité un peu railleuse par quelques colonisateurs parisiens, et tous ceux qui ne me combattirent pas gardèrent le silence. Je ne fus appuyé que par le docteur Senard, adjoint à l'inspection générale du service de santé de la marine. Le ministre paraissait soucieux. A l'issue de cette séance, il me prit à part et me dit qu'il m'avait écouté avec une grande attention et un vif intérêt; mais que, sans qu'il mît en doute un seul instant la sincérité de mes convictions, j'étais trop *colon* pour qu'elles ne fussent pas légitimement suspectées de préjugés, surtout lorsque tant d'hommes compétents, qui m'avaient entendu, se taisaient ou m'étaient adverses; que, dans tous les cas, il comptait sur mon dévouement pour aider, par mon concours, à éviter des dangers que je connaissais si bien. Je m'inclinai et je me retirais fort triste, lorsque je rencontrai le général de F., qui avait assisté à la séance sans souffler mot. « Comment, mon général! lui dis-je avec chaleur, vous vous êtes tu, vous qui connaissez la Guyane aussi bien que moi? — Que vous êtes jeune! me répondit-il, ne voyez-vous pas que la cause était jugée avant d'être entendue? »

NOTE z (page LVIII)

En passant du français dans le créole, les mots ont subi des transformations pour ainsi dire régulières. Voici les plus saillantes :

L'*u* français a un son barbare, inconnu dans la prononciation de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol, du portugais, etc. Les Anglais le prononcent *iou* et *eu*, les peuples méridionaux *ou*. Il est assez bizarre que les nègres en aient fait un *i*. Exemple : *larim'* veut dire rhume ; *pointi*, pointu ; *pi*, puits, etc. Cependant, il y a quelques rares exceptions : le pronom personnel *tu* est devenu *to*, *tuer* est devenu *kiwé*, etc.

L'*r* final et celui qui dans un mot précède une autre consonne a disparu partout : colère se dit *kolè* ; faire, *fè* ; Jupiter, *Jiptè* ; partir, *pati* ; carte, *kat*, etc.

L'article étant à peu près supprimé en créole, il s'est généralement fondu dans le nom : eau se dit *dilo* ; vin, *diven* ; porte, *lapòte* ; église, *léglix*, etc. Mais cette règle est sujette à beaucoup plus d'exceptions que les précédentes.

Sans pousser plus loin ces remarques, nous constaterons que quelques expressions vieillies en français se sont maintenues dans le créole. Ainsi, Biet, l'historien des douze seigneurs, emploie le mot de *dégrad* pour désigner un lieu où l'on débarque, et dit *dégrader* pour débarquer. Ces expressions sont restées creoles.

Outre une foule de noms d'objets qui sont indiens, comme nous l'avons dit, il est entré dans le créole quelques mots bizarres provenant de la même source : *konkoné*, tordu, vient évidemment du mot galibi *tigokoné*, qui a la même signification.

Les mots portugais abondent dans le créole : *briga*, *fika*, *kaouka*, *lagratich* ont cette origine.

Les mots anglais sont plus rares : *chwit*, agréable au goût, vient de l'anglais *sweet*; et *nomsèk*, homonyne, de *namesake*.

Je ne connais qu'un mot bien authentiquement d'origine africaine. Lorsqu'un nègre heurte quelqu'un involontairement, la politesse veut qu'il s'excuse en disant : *Ago!* De là, le proverbe : *Ago pa guéri maleng*, l'excuse ne guérit pas le mal. Or, le chev^r des Marchais raconte, dans son *Voyage à la côte de Guinée*, que le roi de Juida est fort jaloux. Lorsqu'un de ses sujets frôle en passant une de ses femmes, si c'est involontairement on le vend comme esclave ; si c'est volontairement, il est enterré vif. Aussi, ajoute-t-il, les hommes qui veulent entrer dans les cours du palais, où l'on rencontre les femmes du roi plus souvent qu'ailleurs, ne manquent pas de crier plusieurs fois : *Ago!* c'est-à-dire : *Gare! prenez garde!* Le sens du mot s'est un peu altéré en créole, mais l'étymologie est incontestable.

NOTE *aa* (page LIX)

Pour justifier cette assertion, il me suffira d'analyser succinctement la constitution du verbe créole. Je serai contraint ici de m'écarter un peu du système adopté par l'auteur de la *Grammaire*, qui s'est placé plutôt au point de vue synthétique et dogmatique qu'à celui de l'analyse. Cette divergence tient à ce que nous n'avons pas pu nous concerter ; mais elle n'a rien d'important, et, en somme, nous arrivons, par des formules différentes, à des résultats identiques.

Tous les mots créoles sont invariables.

Le verbe n'est représenté que par son infinitif.

Tous les temps se conjuguent au moyen d'un seul verbe auxiliaire, remplaçant à la fois les deux auxiliaires français *être* et *avoir*; mais il les remplace uniquement comme auxiliaires, et non comme impliquant l'idée d'*existence* et de *possession*. Ces deux idées sont représentées en créole par les mots *sa* et *gagnen*, qui sont des verbes ordinaires.

L'auxiliaire créole se compose uniquement des trois monosyllabes *ka*, *té* et *wa*.

Au moyen de ces trois mots et des six pronoms *mo*, *to*, *li*, *nou*, *zot*, *yé* (je, tu, il, nous, vous, ils), on peut immédiatement conjuguer un verbe quelconque, et nous répétons qu'un verbe est représenté par un seul mot, son infinitif.

Examinons le mécanisme de l'auxiliaire : 1° *ka*, signe du présent, indique une *action* actuelle, non encore terminée. Exemple : je mange, *mo ka manjé*. Le mot *ka* n'a point d'équivalent en français ; il correspond à peu près au *do* anglais, mais avec un rôle plus étroit et plus absolu.

2° *Té* correspond à *était* et *avait* : il marque une action passée, complète et finie au moment dont on parle, c'est-à-dire le plus-que-parfait français. Exemple : j'avais mangé, *mo té manjé* ; j'étais allé, *mo té alé*.

3° *Wa*, qui correspond à *serai* et *aurai*, marque toute action future. Exemple : je mangerai, *mo wa manjé*; j'aurai fini, *mo wa fini*.

On comprendra maintenant avec quelle facilité, au moyen de ces trois représentants du passé, du présent et du futur, on forme, par des combinaisons logiques, tous les autres temps indispensables du verbe.

Ainsi, l'imparfait est la combinaison du passé et d'une action qui s'accomplissait sans être terminée au moment dont on parle. On dira donc : je mangeais, *mo té ka manjé.*

Ainsi de suite pour les autres temps composés, que l'on trouvera facilement en tenant compte de la valeur absolue de *ka*, *té* et *wa*. Je dis valeur *absolue*, car le sens en est tellement inflexible, qu'il donne lieu à une règle très remarquable et dont l'application est très délicate dans la pratique, parce qu'il ne se présente rien d'analogue dans le français, ni dans les autres langues dont je connais les éléments. *Ka*, indiquant une action actuelle qui se continue, qui se complète, ne peut s'appliquer pour traduire en créole le présent des verbes impliquant une idée déjà complète; ainsi, *je crois*, présent du verbe français *croire*, implique l'idée complète de la croyance; ce n'est pas une action qui se développe, c'est un fait accompli. Pour le créole, c'est un passé qui constate une qualité du sujet ; c'est un passé pris adjectivement, et il traduira : *je crois*, c'est-à-dire *je suis croyant*, par *mo kré*, comme il traduit : je suis beau, je suis bon, par *mo bel*, *mo bon*. C'est tellement vrai que, s'il y a progrès dans la croyance, on emploiera *ka*. Ainsi, pour traduire en créole la phrase : plus je l'écoute, plus je crois qu'il a raison, on dira : *pi mo ka kouté li pi mo* KA *krè li rézon.*

Je m'arrête pour ne pas refaire une grammaire déjà complète; mais je regrette de ne pouvoir faire ressortir la généralité, la variété des idées comprises, sans confusion possible, dans un seul mot créole. Ainsi, *manjé* s'emploie, non seulement pour tous les temps du verbe manger ; mais, pris substantivement, il veut dire ali-

ment. Exemple : un aliment agréable au goût, *oun manjé ki chwit.* Il peut être aussi employé adjectivement. Exemple : une robe mangée par les vers, *oun rob manjé ké vè*, etc., etc. On en arrive à se demander si c'est le verbe qui devient substantif, ou le substantif qui devient verbe, et l'on est bien près de conclure qu'il n'y a de fait qu'un seul verbe en créole, l'auxiliaire, chargé d'imprimer à un mot unique, substantif ou adjectif, l'idée de l'action présente, passée ou future.

Si l'on remarque, en outre, que tous les mots étant invariables, il n'y a aucune règle à retenir pour les accords, les genres, les nombres et les cas, on reconnaîtra que je n'ai pas exagéré la simplicité, la logique et la netteté du langage créole.

NOTE *bb* (page LX)

La proclamation de l'agent Burnel est citée dans les intéressantes *Notes historiques* publiées par P. Mettéreau, dans l'Almanach de la Guyane de 1824. Les noirs, un instant soulevés, furent maintenus dans l'ordre sans effusion du sang. Les habitants notables s'entendirent avec la garnison, et Burnel, sommé de quitter le pays, par M. Franconie père, procureur général, syndic pour l'administration coloniale, et par M. Prachet, maire de la ville, fut conduit au port par un piquet de grenadiers et embarqué.

J'ai lu, dans ma jeunesse, un autre document écrit en créole et conservé longtemps dans les archives du gouvernement. C'est un *rapport militaire* fait, en 1744, au gouverneur d'Orvilliers. Voici dans quelles circonstances. On était en guerre avec les Anglais ; un corsaire de cette nation surprit de nuit un poste isolé, que l'on en-

tretenait à l'Oyapook pour protéger le Bourg. La petite garnison se réfugia dans le haut de la rivière ; les Anglais pillèrent et brûlèrent le Bourg. Dans la bagarre, un seul homme avait conservé son sang-froid : c'était le Père Fauque, missionnaire jésuite, desservant de la paroisse. Au premier coup de fusil, il courut à l'église, mit les objets du culte à l'abri de la profanation et du pillage, et ne tomba aux mains des Anglais que lorqu'ils mirent le feu à l'église. Les corsaires, exaspérés de son refus de livrer son trésor sacré, malgré leurs menaces de mort, l'emmenèrent avec eux en reprenant la mer. Pendant ce temps, un Indien, élève des jésuites, caché dans les halliers, près du poste, expédia à Cayenne, par une pirogue, le rapport dont j'ai parlé, et que le gouverneur reçut et lut à table, au milieu d'un assez grand nombre d'invités. Il était conçu en ces termes : « *Anglai pran Yapoc, yé mené mon père alé, toute blang foulkan maron danboi.* (Les anglais ont pris Oyapock, ils ont emmené le curé, tous les blancs ont f...ilé dans les bois).»

Le Père Fauque fut déposé, quelque temps après, sur la côte de Macouria, non sans avoir beaucoup souffert.

NOTE 1 (page 2)

Ce conte, dont le cadre est connu depuis plus d'un siècle dans la colonie, est un des plus ingénieux que j'aie entendu raconter en créole. Il fait exception aux conceptions beaucoup plus grossières, qui forment ordinairement le fond du conte nègre.

NOTE 2 (page 4)

Voir, page 155, le commentaire sur cette exclamation très usitée en créole.

NOTE 3 (page 14)

Le *gros-ventre* est un poisson fort curieux que l'on rencontre assez fréquemment à la Guyane, échoué sur les plages de sable. Voici ce qu'en dit le Père Labat. « On ne trouve ce poisson qu'à Cayenne. On l'a appelé *gros-ventre*, à cause d'une grosse vessie, qu'il enfle quand il le veut, et sur laquelle il se fait porter entièrement au-dessus de la surface de la mer. Sa chair est délicate, mais pour la manger il faut, dès qu'il est hors de l'eau, lui arracher cette vessie et tous les intestins ; autrement, on s'empoisonnerait. »

Plusieurs transportés sont morts, à ma connaissance, pour avoir mangé du gros-ventre sans avoir pris cette précaution.

NOTE 4 (page 14)

Les nègres ont, en général, les yeux à fleur de tête. Avoir les yeux caves est pour eux une difformité repoussante.

NOTE 5 (page 16)

A la Guyane, on nomme *chantiers* des établissements formés en pleine forêt pour l'exploitation du bois. On ne les trouve guère maintenant que dans le haut des rivières, la zone du littoral ayant été exploitée la première.

NOTE 6 (page 18)

Pagara, sorte de panier carré à couverture imperméable. Il sert ordinairement de malle et de valise.

NOTE 7 (page 18)

M. de Gennes, navigateur très connu, obtint de Louis

XIV des lettres-patentes qui l'autorisaient à créer dans le haut de la rivière d'Oyac un établissement, qui fut érigé en comté en 1698, mais qui n'eut qu'une existence éphémère. De là, le nom de rivière de *la Comté*, resté à l'une des branches de l'Oyac.

NOTE 8 (page 18)

Le *palan* est une longue ligne de pêche tendue dans l'eau, entre deux grosses calebasses qui servent de bouées.

NOTE 9 (page 18)

Le *tonacri* est un monstre marin fabuleux qui, la nuit, montre sa tête sur l'eau, allonge son bras énorme et entraîne le pêcheur imprudent endormi dans sa pirogue.

NOTE 10 (page 20)

Le *cayeman*, ou plutôt *caïman*, est le crocodile de la Guyane. Il y en a qui atteignent jusqu'à 7 mètres de longueur.

NOTE 11 (page 20)

La *manman-dilo* (mère des eaux) est une sorte de sirène qui attire et fait périr au fond de l'eau l'imprudent qui s'approche d'elle pour lui voir peigner sa magnifique chevelure.

NOTE 12 (page 20)

Ce proverbe créole, très expressif, est souvent employé pour avertir qu'une plaisanterie dépasse les bornes permises.

NOTE 13 (page 20)

Le *singe rouge*, *singe hurleur* (stentor) est le plus re-

marquable des singes de la Guyane. Sa taille dépasse quelquefois 1 mètre 50 cent.; les longs poils roux qui couvrent son corps disgracieux se dressent en auréole autour de son hideux visage. Son long collier de barbe se termine en pointe. Son torse grêle supporte un ventre énorme. Mais ce qui caractérise surtout les singes de cette espèce est le développement extraordinaire de leur os hyoïde et de leur gosier. Cette disposition singulière de l'organe de la voix leur permet de pousser des hurlements qui rappellent ceux du lion, et qui retentissent à plusieurs kilomètres dans les bois. C'est au point du jour qu'ils se font entendre.

Il existe, à la Guyane, un oiseau fort rare qui jouit d'une faculté analogue ; il est plus petit qu'un merle, de couleur sombre, et se tient dans les parties les plus solitaires des forêts vierges. Je ne l'ai vu et entendu qu'une seule fois, mais avec une stupéfaction profonde. Il fait retentir les échos de quatre notes prolongées, qui ressemblent exactement à du plain-chant, et dont le volume incroyable ferait envie à un chantre de cathédrale. C'est pour cela que les noirs l'appellent *zozo monpè*, l'oiseau-prêtre.

NOTE 14 (page 22)

Le texte dit : « Il me conduirait dans une eau profonde. » C'est un des nombreux proverbes usités en créole.

NOTE 15 (page 24)

Dans les croyances superstitieuses des nègres, les *masquilils* sont des nains d'une vigueur extraordinaire, qui habitent en bandes dans les forêts. Leurs pieds sont tour-

nés en arrière ; ils enlèvent volontiers les enfants et, avant de les laisser aller, ils les rendent muets.

NOTE 16 (page 28)

Dans mon enfance, il m'est arrivé bien souvent, à la campagne, de m'approcher d'un groupe de noirs assis autour du petit feu qui est l'indispensable compagnon de leurs veillées. Je demandais si personne ne voulait conter un conte et j'attendais. Après un silence quelquefois assez long, une voix disait : « Masak ! masak ! » C'était un conteur qui s'annonçait, et toute la compagnie répondait avec empressement « Kam ! » J'ai, en vain, cherché à remonter à l'origine de cet usage et à trouver un sens à ces paroles.

J'ai choisi, pour le raconter en prose, le conte le plus simple du répertoire que je me rappelle, afin qu'il fût moins altéré par l'impossibilité de reproduire les gestes, les exclamations, les chants répétés en chœur par l'auditoire, qui sont l'accessoire ordinaire de ces longues narrations, et qui leur donne souvent leur seule saveur. Ces chants, modulés sur quelques phrases musicales, d'une harmonie très originale et souvent empreints d'une suave mélancolie, n'ont malheureusement que des paroles dépourvues de toute grâce et de toute poésie. L'imagination des noirs est, en effet, plutôt bizarre que féconde. Il n'est pas rare de voir dans un conte un éléphant cousin d'un corbeau ou frère d'un requin, sans qu'il soit possible de trouver un sens allégorique à cette parenté. D'autres fois, au contraire, la fabulation rend l'allégorie très transparente. Ainsi, une jeune fille est courtisée en même temps par une tortue pleine d'esprit et par un tigre aussi bête que méchant. *Monsieur* tortue, à force de

ruses, finit par seller et brider le tigre, et se fait porter par lui aux pieds de la belle, qui éconduit le brutal imbécile. Une autre fois, une jeune coquette se laisse séduire par les couleurs brillantes d'une couleuvre, qui n'est qu'un diable déguisé. Car, pour le dire en passant, diables et diablesses jouent un rôle considérable dans les contes nègres. Mais ce qui donne le plus souvent du prix à ces compositions singulières, c'est l'observation minutieuse des mœurs, des habitudes, des allures des animaux mis en scène, et le soin que prend le narrateur de les peindre scrupuleusement. A ce point de vue, le conte enfantin du *Chien et du Chat* a réellement une certaine originalité.

NOTE 17 (page 30)

Pour conserver la viande dans les colonies, on la fume sur une sorte de grille en bois nommée *boucan*, au-dessous de laquelle on entretien un feu de bois vert. A Saint-Domingue, les *boucaniers* préparaient ainsi la viande de bœuf sauvage, qui se débitait dans toutes les Antilles.

NOTE 18 (page 32)

A Cayenne, les maisons sont couvertes en planchettes de bois dur appelées *bardeaux*.

NOTE 19 (page 36)

L'*igname* est une plante grimpante, dont la racine féculente remplace, en partie, la pomme de terre, à Cayenne.

NOTE 20 (page 36)

A la Guyane, la végétation est tellement active que,

pour cultiver un champ, il faut toujours commencer par le débarrasser d'un bois ancien ou nouveau. De là, l'expression *faire un abattis*.

NOTE 21 (page 40)

Le texte dit : Ils *allèrent à l'avancée*. A l'origine de la colonie, le marché se tenait hors de l'enceinte de la ville, à *l'avancée* des fortifications. Le nom d'avancée est resté au *marché*.

NOTE 22 (page 40)

Ici, le conteur nègre chanterait longuement la chanson du chien, qui serait répétée en chœur par l'auditoire.

NOTE 23 (page 44)

Le *piaye* est un sortilége fort redouté par les noirs; il y en a de toutes sortes et qui sont fort inoffensifs quand ils ne se traduisent pas par l'administration d'une substance malsaine, ou même d'un poison, ce qui arrive trop fréquemment. Il y a des piayes pour se faire aimer, pour préserver d'une maladie ou pour la donner, etc. J'ai vu la récolte d'un arbre fruitier, dont la propriétaire pouvait ordinairement sauver à peine quelques fruits des larcins des noirs, miraculeusement préservée tout entière. La bonne dame avait oublié un vieux gant au pied de l'arbre. Les noirs crurent à un piaye, se gardèrent bien de rien voler, mais lui firent plus tard un reproche amer d'avoir employé un moyen aussi illicite de préserver sa propriété. Ils ne tinrent aucun compte des dénégations de la pauvre femme,

NOTE 24 (page 48)

Un conteur nègre ne manque jamais de clore son récit

par quelque épilogue dans le genre de celui-ci, qui est du type le plus usité.

NOTE 25 (page 49)

Cette fable est l'imitation d'une fable anglaise.

NOTE 26 (page 54)

Cette fable n'est qu'une traduction presque littérale de la fable de Lafonfaine.

NOTE 27 (page 56)

Fable imitée de Lafontaine.

NOTE 28 (page 56)

Les quartiers de la côte ouest de la colonie, dits quartiers *sous le vent*, parce que les vents alizés qui règnent toujours à la Guyane dépendent de l'est, sont les seuls, avec l'île de Cayenne elle-même, où les communications se fassent à cheval. Partout ailleurs on voyage en embarcation.

NOTE 29 (page 60)

Cette fable est une imitation de la fable de Lafontaine le *Renard et le Corbeau;* mais ni l'un ni l'autre de ces animaux n'existe à la Guyane.

NOTE 30 (page 60)

Le chien-crabier est un quadrupède de la taille du chien de berger, auquel il ressemblerait beaucoup s'il n'avait le poil fauve et les oreilles plus longues. Il se nourrit exclusivement de crustacés, et fait en cela concurrence aux nègres et aux créoles, car on mange à Cayenne beaucoup de *crabes*, de *calichats* et de *cancres*.

Le crabe, proprement dit, est gros comme le poing ; il est d'un rouge un peu sombre. Le calichat est un petit crabe de couleur vermeille, avec lequel on fait des potages très délicats. Le cancre est semblable au cancre d'Europe. Lorsque la mer est basse, les noirs vont sur la vase dure et enfoncent un bâton à crochet dans le trou du crabe, qui saisit le bâton avec ses pinces ; il est alors tiré brusquement hors du trou, et le chasseur (ou pêcheur) s'en rend facilement maître. Les noirs affirment que le chien-crabier poussé par la faim procède de la même façon, en remplaçant le bâton par sa queue. Lorsque le crabe pince, la douleur fait pousser des cris plaintifs au malheureux animal; de là le proverbe créole : *bònò chien-krabié* (bonheur de chien-crabier), félicité qui ne s'acquiert pas sans souffrance.

Le *couroumou* (vultur urubu), qui, dans la fable créole, remplace le corbeau de Lafontaine, est un vautour très commun dans toute l'Amérique centrale. Il est de la taille d'une grosse poule, mais plus élevé sur ses pattes. Il est tout noir, y compris la tête et le cou, qui sont dénudés. Son vol est très puissant, sa vue perçante et son odorat d'une telle finesse, qu'il lui fait découvrir les animaux morts dans les fourrés les plus épais et les plus solitaires. Dans les villes, il est en bandes aussi nombreuses et aussi familières que nos moineaux. C'est l'agent le plus actif de la salubrité publique : il débarrasse immédiatement les rues des immondices. Après les pluies, on voit les couroumous alignés en longues files sur les toits, ouvrant largement leurs ailes pour se sécher. Ils nichent, dit-on, dans les rochers les plus inaccessibles des montagnes de l'intérieur; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en voit jamais que d'adultes à Cayenne. Les nègres lui

donnent quelquefois le nom de *corbeau* (krobo), mais c'est une expression de mépris.

NOTE 31 (page 65)

Cette fable est imitée de Lafontaine. La note pr[illegible] fait connaître le chien-crabier, qui remplace ici le [illegible]

NOTE 32 (page 72)

Cette fable, imitée du *Loup et l'Agneau* de Lafon[illegible] est d'une naïveté charmante en créole. Ce fut la pre[illegible] que mon frère aîné (mort à Cayenne en 1865) comp[illegible] après les chansons enfantines qui suivent. Il doit être considéré comme le véritable créateur de la poésie créole. Il a laissé un certain nombre de pièces légères en vers français, qui sont loin d'être sans mérite et qui brillent surtout par la verve et l'esprit.

NOTE 33 (page 78)

Cette fable, imitée de Lafontaine, contient dans le texte créole plusieurs idiotismes intraduisibles.

NOTE 34 (page 86)

Calimbé, bande de cotonnade bleue, large de 12 à 15 centimètres, longue de 1 mètre 50 cent. à 2 mètres, dont les nègres et les Indiens parviennent à se constituer un vêtement. Les noirs ne le portent plus que dans les embarcations de pêche et au travail des champs. Dans ma jeunesse, beaucoup d'entre eux circulaient à Cayenne dans ce costume, et leurs femmes n'avaient qu'un *camisa*, pièce d'étoffe formant jupe. Ce n'est que sous le gouvernement de M. de Laussat (1819 à 1823) que le pantalon pour les nègres et la vareuse pour les négresses sont devenus obligatoires par ordonnance de police.

NOTE 35 (page 86)

L'*apan*, crapeau dont j'ignore le nom scientifique, est gros comme un petit melon. Son coassement ressemble [illegible] que fait un gros marteau en frappant sur une [illegible]ece de charpente.

NOTE 36 page 88)

[illegible] temps de l'esclavage, ce n'était que le jour de [illegible] noces qu'il était permis aux esclaves de porter des [illegible]ssures. Ils usaient avec empressement de ce privilége [illegible]phémère, et les femmes, lorsqu'elles le pouvaient, mettaient ce jour-là une vaste paire de souliers de satin blanc (sans bas, bien entendu).

NOTE 37 (page 95)

Mon frère, mort en 1841 procureur du roi à la Martinique, faisait les vers français avec la plus grande facilité. Il était auteur de plusieurs poésies créoles. Cette romance est la seule que j'aie pu recueillir.

NOTE 38 (page 109)

Cette orthographe serait préférable à celle employée dans le créole qui précède ; j'aurais écrit *banan'*.

NOTE 39 (page 111)

J'écris *térin'*, l'accent remplaçant l'*e* muet, inconnu en créole. Un lecteur français serait trop enclin à prononcer *térin* comme *terrain*.

NOTE 40 (page 114)

Par un motif analogue à celui invoqué dans la note

précédente, j'écris *ou*. Un lecteur français prononcerait involontairement *u*, et un nègre peu lettré, *i*. (Voir p. 190.)

NOTE 41 (page 155)

Non seulement mon neveu n'exagère pas le nombre et la diversité des interprétations dont cette sourde interjection, émise simple ou double et sans ouvrir la bouche, est susceptible, mais encore il reste au-dessous de la vérité. Ainsi, suivant l'intonation, un créole comprendra sans hésiter :

Oui, — adhésion pure et simple, — avec satisfaction, — avec étonnement, — avec résignation, etc.

Non, — négation pure et simple, — refus avec protestation, — avec supplication, etc.

Admiration pure et simple, — avec crainte, — avec regret.

L'indifférence pure et simple, — avec dédain, — avec défi, etc.

Avis timide de ne pas faire une chose : prenez garde!

Je m'y attendais ! Je l'avais bien dit ! etc., etc.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos V
Introduction à l'histoire de Cayenne..... VII
I. Coup d'œil général sur les Guyanes .. VII
II. La Guyane française..... XVIII
III. Histoire à faire..... XXV
IV. Esquisse historique..... XXVIII
Épilogue..... LV
Avis pour lire et prononcer le créole ... LX
Contes, Fables et Chansons 1
I. Nèg, Inguien ké Blang 3
II. Léko 15
III. Chien ké chat..... 29
IV. Dé chat ké makak..... 51
V. Sigal ké froumi..... 55
VI. Chouval ké milé..... 57
VII. Chien-krabié ké kromou 60

VIII. Chien-krabié ki li so lakio..... 67
IX. Tig ké piti mouton..... 73
X. Kanari ké chouguiè..... 79
XI. Krapo..... 85
XII. Néné Toto..... 91
ROMANCE..... 93
Zami, aguié..... 95
NOTICE GRAMMATICALE..... 99
Observation..... 100
I. Considérations préliminaires..... 101
II. De l'alphabet..... 106
III. Des parties du discours..... 115
De l'article..... 115
Du substantif..... 118
Du pronom..... 121
De l'adjectif..... 125
Du verbe..... 130
Du participe..... 147
De l'adverbe..... 148
De la préposition..... 150
De la conjonction..... 152
De l'interjection..... 153
IV. Considérations générales..... 157
NOTES ET COMMENTAIRES..... 171

ANTIBES. — IMPRIMERIE DE J. MARCHAND.